

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice 11 présents : 07 votants : 10

Le 5 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2025

Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, VAN EGMOND, VILLARET

Pouvoirs : TRUJILLO à VILLARET, ALLIRAND à VAN EGMOND, AZROU à SOUBIELLE-FOURIE

Secrétaire de séance : Yves KIRCHHOFER

N° 01-05.02.2024

Objet : **SEMD'OZ – Transfert de l'actif suite à la fin de la concession d'aménagement à vocation touristique de la station de l'Olmet.**

La Commune d'Oz a confié à la SEMD'OZ, par délibération du 15 avril 1998, la réalisation des opérations d'aménagement à vocation touristique de la station de l'Olmet. Une convention de concession d'aménagement a été signée le 13 mai 1998, initialement prévue pour une durée de 25 ans, elle a fait l'objet d'un avenant n°44 prolongeant sa durée d'une année supplémentaire. La concession est arrivée à son terme au 12 mai 2024. Le bilan de clôture a été approuvé le 23 octobre 2024 laissant apparaître un excédent de 260 120.40€ qui revient à la Commune.

Le Conseil Municipal doit maintenant se positionner sur la reprise de l'actif ci-dessous :

Bâtiment	Année de construction	Chalets touristiques qui composent le bâtiment	Montant de l'actif
Bâtiment 1	2003-2004	Eterlou - Bartavelle	1 218 471 €
Bâtiment 2	2003-2004	Gelinotte - Tetras	1 212 152 €
Bâtiment 3	2003-2004	Chamois - Choucas - Bouquetin	1 201 692 €
Bâtiment 4	2003-2004	Cerf	561 274 €
Bâtiment 5	2003-2004	Chevreuil	449 810 €
Bâtiment 6	2003-2004	Daim - Blanchon - Brocard	1 084 953 €
Bâtiment 7	2006	Eglantines	506 946 €
Total			6 235 298 €

Pour la reprise de cet actif, une annexe est jointe à la délibération, reprenant les biens identifiés dans les comptes de la SEM afin de les intégrer dans l'inventaire de la commune.

Le Conseil Municipal doit également se positionner sur le traitement du compte 274 (prêt) dont le solde est 510 669.70€.

Liste des fiches inventaire (total 4 fiches)					F
Budget	Num. Inventaire	Montant	Catégorie	Acquisition	Imputation
66300	2019/274/24	100.000,00€	01N00N	21/08/2019	274
66300	HOTEL	240.200,00€	01N00N	01/01/2007	274
66300	MIGRATION 274	10.590,10€	01N00N	21/05/2007	274
66300	AVANCE2016 SEMDOZ	159.879,60€	01N00N	17/06/2016	274

Il est possible de le faire par une opération d'ordre budgétaire au crédit du compte 274 (prêt) par le débit du compte 204 (subvention d'équipement).

Monsieur le Maire propose de transformer le compte 274 (prêt) en subvention d'équipement aux personnes de droit privé bâtiment et installations au compte 20422 et une reprise au compte 280422.

Il faudra procéder à l'écriture d'ordre budgétaire suivante :

DI compte 041/20422 pour 510 669.70€ N° inventaire 2025/SEMDOZ/CHALETs

RI compte 041/274 pour 100 000€ N° inventaire 2025/SEMDOZ/2019/274/24

RI compte 041/274 pour 240 200€ N° inventaire 2025/SEMDOZ/HOTEL

RI compte 041/274 pour 10 590.10€ N° inventaire 2025/SEMDOZ/MIGRATION 274

RI compte 041/274 pour 159 879.60€ N° inventaire 2025/SEMDOZ/AVANCE2016SEMDOZ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACTE la reprise de l'actif ci-dessus pour un montant global de 6 235 298€

DONNE SON ACCORD sur le traitement du solde du compte 274 (prêt) de 510 669.70€ à transformer en subvention d'équipement aux personnes de droit privé au compte 20422.

AUTORISE à procéder aux écritures d'ordre budgétaire suivantes :

DI compte 041/20422 pour 510 669.70€ N° inventaire 2025/SEMDOZ/CHALETs

RI compte 041/274 pour 100 000€ N° inventaire 2025/SEMDOZ/2019/274/24

RI compte 041/274 pour 240 200€ N° inventaire 2025/SEMDOZ/HOTEL

RI compte 041/274 pour 10 590.10€ N° inventaire 2025/SEMDOZ/MIGRATION 274

RI compte 041/274 pour 159 879.60€ N° inventaire 2025/SEMDOZ/AVANCE2016SEMDOZ

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Philippe SAGE





IMPUTATION DEM		BOYNTAGE		BOYNTAGE		BOYNTAGE BRUT		ABSCRITS		VALEUR NETTE		IMPUTATION		BOYNTAGE BRUT		ABSCRITS		VALEUR NETTE		
		BOYNTAGE		BOYNTAGE		BOYNTAGE BRUT		ABSCRITS		VALEUR NETTE		IMPUTATION		BOYNTAGE BRUT		ABSCRITS		VALEUR NETTE		
		BOYNTAGE		BOYNTAGE		BOYNTAGE BRUT		ABSCRITS		VALEUR NETTE		IMPUTATION		BOYNTAGE BRUT		ABSCRITS		VALEUR NETTE		
A 08600	Ménageant 1	Étrichy - Bernandelle 2003-2004	0	1 218 471,00	0,00	1 218 471,00	0	0	1 218 471,00	0,00	1 218 471,00	2132	2025-2132-CHALETSBATA1	0	1 218 471,00	0	0	1 218 471,00	0,00	1 218 471,00
A 08600	Ménageant 2	Géhuarts - Terres 2003-2004	0	1 212 152,00	0,00	1 212 152,00	0	0	1 212 152,00	0,00	1 212 152,00	2132	2025-2132-CHALETSBATA2	0	1 212 152,00	0	0	1 212 152,00	0,00	1 212 152,00
A 08600	Ménageant 3	Chauxvill - Chauxvill - Buissonnets 2003-2004	0	1 201 892,00	0,00	1 201 892,00	0	0	1 201 892,00	0,00	1 201 892,00	2132	2025-2132-CHALETSBATA3	0	1 201 892,00	0	0	1 201 892,00	0,00	1 201 892,00
A 08600	Ménageant 4	Cerf 2003-2004	0	561 274,00	0,00	561 274,00	0	0	561 274,00	0,00	561 274,00	2132	2025-2132-CHALETSBATA4	0	561 274,00	0	0	561 274,00	0,00	561 274,00
A 08600	Ménageant 5	Cherrouf 2003-2004	0	449 810,00	0,00	449 810,00	0	0	449 810,00	0,00	449 810,00	2132	2025-2132-CHALETSBATA5	0	449 810,00	0	0	449 810,00	0,00	449 810,00
A 08600	Ménageant 6	Chéty - Buissonnets - Buissonnets 2003-2004	0	1 064 953,00	0,00	1 064 953,00	0	0	1 064 953,00	0,00	1 064 953,00	2132	2025-2132-CHALETSBATA6	0	1 064 953,00	0	0	1 064 953,00	0,00	1 064 953,00
A 08600	Ménageant 7	Eglantines 2003	0	506 846,00	0,00	506 846,00	0	0	506 846,00	0,00	506 846,00	2132	2025-2132-CHALETSBATA7	0	506 846,00	0	0	506 846,00	0,00	506 846,00

Reçu et complété par :

Le Président de la BEMOYOZ

Le Maire de la Commune d'OU-eh-ohants

Philippe SAÏGE

CGE N° 87 - 88208

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice 11 présents : 07 votants : 10

Le 5 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2025

Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, VAN EGMOND, VILLARET

Pouvoirs : TRUJILLO à VILLARET, ALLIRAND à VAN EGMOND, AZROU à SOUBIELLE-FOURIE

Secrétaire de séance : Yves KIRCHHOFER

N° 02-05.02.2024

Objet : Approbation d'un projet de modification des statuts de la SEMD'OZ et autorisation donnée au représentant de la Commune à l'assemblée générale de la SEMD'OZ d'approuver cette modification

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune d'Oz-en-Oisans est l'actionnaire majoritaire de la société d'économie mixte d'Oz-en-Oisans (la SEMD'OZ).

Le 15 mai 2024, l'assemblée générale extraordinaire de la SEMD'OZ a modifié l'objet social de la société qui est désormais comme suit :

« La Société a pour objet :

- L'étude et la réalisation des actions ou opérations d'aménagement relatives à la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, l'organisation du maintien, de l'extension ou de l'accueil des activités économiques, le développement des loisirs et du tourisme et notamment toute mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage.
- La construction, dans cet objectif, d'immeubles à usage d'habitation ou de surfaces d'activités commerciales, industrielles, culturelles ou autres, que ces immeubles soient destinés à la vente ou à la location.
- La gestion des locaux, ouvrages, équipements et services concourant au maintien et au développement des activités économiques locales, des loisirs et du tourisme.
- Les travaux d'entretien et de maintenance d'immeubles à usage d'habitation ou de surfaces d'activités commerciales, industrielles, culturelles ou autres.
- Plus généralement, toutes prestations de services, toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales ou financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de concourir à sa réalisation.
- Elle pourra, en particulier, créer des branches spécialisées ou prendre des participations dans des sociétés ou organismes existants ou à créer, ou encore passer des conventions avec de telles sociétés ou organismes, en conformité avec l'objet social.

La Société exercera les activités visées précédemment, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui. Elle pourra, en particulier, exercer ces activités dans le cadre des conventions passées dans les conditions définies par les articles L. 1523-2 à L. 1523-4 du code des collectivités territoriales. »

Cette modification n'a pas été soumise, préalablement à l'assemblée générale du 15 mai 2024, à l'autorisation préalable du conseil municipal de la Commune d'Oz-en-Oisans, contrairement aux dispositions légales applicables aux sociétés d'économie mixte.

En conséquence, une nouvelle assemblée générale extraordinaire a été convoquée par le 12 février 2025 pour réitérer l'approbation de cette modification statutaire.

Conformément à l'article L. 1524-1 du code général des collectivités territoriales, le représentant de la Commune d'Oz-en-Oisans doit être préalablement autorisé par le conseil municipal pour pouvoir valablement approuver cette modification.

Monsieur le Maire propose donc d'approuver la modification de l'objet social de la SEMD'OZ tel que proposé, et d'autoriser le représentant de la Commune à l'assemblée générale de la SEMD'OZ à approuver cette modification.

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID : 038-213802895-20250205-D002_05_02_2025-DE

S²LO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver la modification de l'objet social de la société d'économie mixte d'Oz-en-Oisans (la SEMD'OZ) ;

AUTORISE le représentant de la commune d'Oz-en-Oisans à l'assemblée générale de la SEMD'OZ à approuver cette modification lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Philippe SAGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice 11 présents : 07 votants : 10

Le 5 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2025

Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, VAN EGMOND, VILLARET

Pouvoirs : TRUJILLO à VILLARET, ALLIRAND à VAN EGMOND, AZROU à SOUBIELLE-FOURIE

Secrétaire de séance : Yves KIRCHHOFER

N° 03-05.02.2025

Objet : **Location locaux communaux – Tarifs saison 2024-2025 - Modificatif**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N°120-23.10.2024 approuvant la tarification de location des appartements et locaux communaux pour la période saison 2024/2025.

Il indique qu'il convient d'apporter une modification à ce tarif.

Considérant que l'appartement Mélèzes N°205 nécessite des travaux de rénovation, le loyer initialement fixé à 548 € est rapporté à 366 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'apporter une modification à la grille tarifaire de location des appartements et locaux communaux saison 2024/2025

FIXE le tarif de location du logement Mélèzes 205 à 366 €

DONNE toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre et l'application de la présente décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Philippe SAGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice 11 présents : 07 votants : 10

Le 5 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2025

Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, VAN EGMOND, VILLARET

Pouvoirs : TRUJILLO à VILLARET, ALLIRAND à VAN EGMOND, AZROU à SOUBIELLE-FOURIE

Secrétaire de séance : Yves KIRCHHOFER

N° 04-05.02.2025

Objet : Contrat de bail portant sur des locaux à usage de bureaux pour support d'activité commerciale

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de bail à passer avec l'ESF d'Oz pour la location d'un chalet à usage de bureau et d'accueil de la clientèle.

Le bâtiment d'une surface de 175 m² se situe à Oz 3300, sur la parcelle cadastrée section AD n°66.

Il propose de fixer le loyer à 19 152 € annuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes du bail à passer avec l'ESF d'Oz

FIXE le tarif de location à 19 152 €

AUTORISE le Maire à signer le bail correspondant

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME


Le Maire,
Philippe SAGE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : en exercice 11 présents : 07 votants : 10

Le 5 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2025

Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, VAN EGMOND, VILLARET

Pouvoirs : TRUJILLO à VILLARET, ALLIRAND à VAN EGMOND, AZROU à SOUBIELLE-FOURIE

Secrétaire de séance : Yves KIRCHHOFER

Objet : **N°05-05.02.2025**

Foncier – Mise en vente Chalet Cerf

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N°75-29.05.2024 décidant de la mise en vente du bien suivant

Référence cadastrale	Type de logement
AD 182 16 rue des Chalets	Chalet individuel

Il indique qu'une offre d'achat au prix de 850 000 € a été reçue de la SCI MUTIMOON et propose au Conseil Municipal d'approuver cette offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les conditions de vente à signer avec SCI MUTINMOON portant sur le bien édifié sur la parcelle AD 182 au prix de 850 000 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la formalisation de cette vente dans les conditions ci-dessous exposées

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Philippe SAGE

The image shows a blue ink signature of Philippe SAGE over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'OZ EN OISANS' and '36 JANV 2025' around a central emblem.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice 11 présents : 07 votants : 10

Le 5 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2025

Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, VAN EGMOND, VILLARET

Pouvoirs : TRUJILLO à VILLARET, ALLIRAND à VAN EGMOND, AZROU à SOUBIELLE-FOURIE

Secrétaire de séance : Yves KIRCHHOFER

N° 06-05.02.2024

Objet : **SIEPAVEO – Confirmation des délégués titulaires et des délégués suppléants et fin des mandats d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles, L.5211-7 ; L. 5211-7, L. 5212-7 et L. 2121-33.

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation pour l'Aménagement de la Vallée de l'Eau d'Olle;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 mai 1983 approuvant la création du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation pour l'Aménagement de la Vallée de l'Eau d'Olle

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2024 approuvant la restitution de compétences et la mise à jour des statuts du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation pour l'Aménagement de la Vallée de l'Eau d'Olle;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2024, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025, a arrêté les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation pour l'Aménagement de la Vallée de l'Eau d'Olle (ci-après SIEPAVEO).

La composition du comité syndical et le nombre de délégués dont les membres disposent ont été modifiés. Chaque membre était auparavant représenté par 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. Désormais, chaque membre est représenté par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Conformément à l'article L. 2121-33 du CGCT, le conseil municipal peut mettre fin au mandat d'un ou plusieurs des délégués de la commune au sein des organismes extérieurs.

À ce titre, et afin de permettre l'application de l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2024 modifiant les statuts du SIEPAVEO, il y a lieu de désigner, parmi les délégués titulaires de la commune siégeant au comité syndical du SIEPAVEO, celui dont le mandat prendra fin. De même, il y a lieu de désigner, parmi les délégués suppléants de la commune siégeant au sein du même comité, celui dont le mandat prendra également fin.

En outre, Monsieur le Maire rappelle qu'il est souhaité, par la présente, que la fin de ces mandats ne puisse pas avoir d'incidence sur le mandat du Président et du Vice-Président du SIEPAVEO.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité

ARTICLE 1 – CONFIRME le mandat des délégués titulaires et des délégués suppléants suivants :

Délégués titulaires de la commune dont le mandat est maintenu au sein du comité syndical du SIEPAVEO	Délégués suppléants de la commune dont le mandat est maintenu au sein du comité syndical du SIEPAVEO
Philippe SAGE	Pierre SOUBIELLE-FOURIE
André SERT-MARC	Yves KIRCHHOFER

ARTICLE 2 – DÉCIDE, de mettre fin au mandat de RICHARD Edouard, en tant que délégué titulaire de la commune au sein du comité syndical du SIEPAVEO et de VAN EGMOND Patricia, en tant que délégué suppléant de la commune au sein du comité syndical du SIEPAVEO.

ARTICLE 3 – PRÉCISE que la commune souhaite que la fin des mandats de RICHARD Edouard et de VAN EGMOND Patricia ne puisse pas avoir d'incidences sur le mandat en cours du Président et du Vice-président du SIEPAVEO.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Philippe SAGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice 11 présents : 07 votants : 10

Le 5 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2025

Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, VAN EGMOND, VILLARET

Pouvoirs : TRUJILLO à VILLARET, ALLIRAND à VAN EGMOND, AZROU à SOUBIELLE-FOURIE

Secrétaire de séance : Yves KIRCHHOFER

N° 07-05.02.2025

Objet : **TELEPORTE EAU D'OLLE EXPRESS: constitution d'une servitude de survol et d'accès sur les parcelles appartenant à la commune d'OZ EN OISANS au profit de la Commune d'ALLEMOND**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 août 2019 portant constitution

- de servitude de survol sur les parcelles communales : B1392, 476, 477, 489, 1393, 239, 303 et AD67, 159 et 205.

- de servitude d'accès sur les parcelles : B489, 239 et 312.

au profit du SIEPAVEO dans le cadre de la construction du téléporté Eau d'Olle Express :

La parcelle AD205 a depuis été divisée en AD241, 242, 243, 244 et 245.

Les parcelles 241, 242, 243 et 244 ont été vendues à la Commune d'ALLEMOND en 2022

Suite au transfert de compétence entre le SIEPAVEO et la Commune d'Allemond sur cette opération, une régularisation des actes est nécessaire.

Il convient donc de délibérer sur les servitudes suivantes au profit de la Commune d'Allemond moyennant l'euro symbolique avec dispense de paiement du prix:

- Servitude de survol sur les parcelles : B1392, 476, 477, 489, 1393, 239, 303 et AD67, 159 et 245.
- Servitude d'accès sur les parcelles : B489, 239 et 312.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve les servitudes de survol et d'accès au profit de la Commune d'Allemond des parcelles communales mentionnées ci-dessus
- DIT que ces servitudes sont consenties à l'euro symbolique avec dispense de paiement du prix
- PRECISE que les frais notariés seront à la charge de la Commune d'Allemond
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la formalisation de cette décision

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire
Philippe SAGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice 11 présents : 07 votants : 10

Le 5 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2025

Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, VAN EGMOND, VILLARET

Pouvoirs : TRUJILLO à VILLARET, ALLIRAND à VAN EGMOND, AZROU à SOUBIELLE-FOURIE

Secrétaire de séance : Yves KIRCHHOFER

N° 08-05.02.2025

Objet : Tarif location salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 7 décembre 2015 fixant les tarifs de location de la salle polyvalente et de ses annexes.

Il indique qu'une demande de location a été reçue pour la soirée du 18 février 2025.

Considérant que la salle est utilisée par l'Office du Tourisme dans le cadre de son programme d'animation,

La salle peut être mise à disposition uniquement pour le quart de sa surface habituelle.

Il propose donc de fixer le tarif de location à 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE le tarif de location de la salle polyvalente à 200 € pour la soirée du 18 février 2025

AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à l'application de ce tarif

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire
Philippe SAGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice 11 présents : 07 votants : 10

Le 5 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2025

Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, VAN EGMOND, VILLARET

Pouvoirs : TRUJILLO à VILLARET, ALLIRAND à VAN EGMOND, AZROU à SOUBIELLE-FOURIE

Secrétaire de séance : Yves KIRCHHOFER

N°09-05.02.2025

Objet : **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2025-2029**

La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche qui vise à mettre les ressources de la Caf, tant financières que d'ingénierie, au service d'un « projet de territoire », afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles. Tous les champs d'intervention de la Caf peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap etc. L'enjeu est de s'extraire des démarches par dispositif pour privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire.

Cette convention constitue un levier stratégique pour :

- Clarifier les actions des acteurs du territoire en rendant lisible leurs actions,
- Améliorer l'efficacité des services publics en fixant des objectifs et une méthode d'évaluation,
- Repositionner l'usager au centre des services en organisant l'offre globale,
- S'extraire des démarches par dispositif pour privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire

En Oisans

Une première CTG, signée par la CAF et le Département de l'Isère, par la Mutualité Sociale Agricole, par la communauté de communes de l'Oisans et par l'ensemble des communes du territoire, s'est exécutée pour 2021-2024. Une analyse des besoins sociaux ainsi qu'un bilan complet ont été réalisés afin de permettre d'établir une nouvelle CTG pour 2025-2029.

Celle-ci reprend les thématiques :

- **Petite enfance, enfance et famille**
- **Jeunesse**
- **Handicap des enfants**
- **Vie sociale et citoyenneté.**

Une nouvelle thématique vient compléter ce panel : **l'accès aux droits et inclusion numérique.**

Le 12 décembre 2024, le conseil communautaire a adopté à l'unanimité la CTG 2025-2029. Les communes de l'Oisans sont à présent invitées à délibérer afin de :

- D'approuver l'intérêt de cette convention pour le développement harmonieux et durable du territoire de l'Oisans
- De considérer les enjeux de solidarité, de cohésion sociale et de complémentarité des actions publiques que cette convention vise à renforcer
- De s'associer à ce projet collectif pour améliorer la qualité de vie des habitants de l'Oisans,

De plus, les communes porteuses d'une structure petite enfance, enfance ou jeunesse financée par la CAF de l'Isère seront invitées à signer des avenants « Bonus territoire », permettant de garantir la continuité des financements.

Contenu de la Convention : La Convention reprend les objectifs de contractualisation avec les partenaires signataires, à un développement des services et actions en directions des familles du territoire.

Gouvernance : La Convention définit les organes de travail partenarial, de débat et de décisions pour la mise en œuvre concrète d'actions en faveur des populations du territoire.

Durée de la convention :

La présente convention est conclue à compter du 1 janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029. La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

Signataires de la Convention :

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le



ID : 038-213802895-20250205-D009_05_02_2025-DE

La CAF de l'Isère

Les communes disposant d'une structure petite enfance, enfance ou jeunesse financée par la CAF pour le maintien des financements antérieurs : Le Bourg d'Oisans ; Les Deux Alpes ; Huez ; Vaujany ; le SIEPAF ; Oz en Oisans ; Allemond.

Le Département, partenaire des thématiques de la branche famille de la CAF

La MSA, partenaire pour les publics sous le régime agricole et actions ponctuelles soutenantes

Les autres communes membres de la Communauté de Communes de l'Oisans, désireuses renouveler leur engagement dans cette démarche participative de cohésion sociale au profit des familles du territoire, et représentées par leurs Maires respectifs, dûment autorisés à signer la présente convention

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le contenu de la convention territoriale globale portant sur le projet stratégique global des services à la population du territoire de l'Oisans

- Prend acte de la signature par la Communauté de communes de l'Oisans de la convention territoriale globale

- Autorise le Maire à signer la convention territoriale globale et à s'inscrire dans une démarche participative des plans d'actions qui seront déclinés, issus des comités techniques thématiques

- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires et relatifs à ce dossier.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Philippe SAGE



Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

S²LOW

ID : 038-213802895-20250205-D009_05_02_2025-DE





CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE L'OISANS 2025-2029

Entre :

La Caisse d'allocations familiales de l'Isère, représentée par la Présidente de son conseil d'administration, Madame Anne Laure MALFATTO et par sa directrice, Madame Florence Devynck, dûment autorisées à signer le présent accord cadre ;

ci-après dénommée « **la Caf de l'Isère** »

Et

La Communauté de communes l'Oisans, représentée par son Président, Monsieur Guy VERNEY, dûment autorisé à signer le présent accord cadre par délibération de son assemblée communautaire du 12 décembre 2024 n° CCO_2024_197

ci-après dénommée « **Communauté de communes de l'Oisans** »

Et

Le Département de l'Isère, représenté par son Président, Monsieur Jean Pierre BARBIER, dûment autorisé à signer le présent accord cadre

ci-après dénommé « **le Département de l'Isère** »

Et

La Mutuelle Sociale Agricole Alpes du Nord, représentée par son Directeur, Monsieur Fabien CHAMPARNAUD, dûment autorisée à signer le présent accord cadre,

ci-après dénommée, « **MSA** »

Et

Les communes membres de la Communauté de Communes de l'Oisans, désireuses de s'inscrire dans une démarche participative de cohésion sociale au profit des familles du territoire, et représentées par leurs Maires respectifs, et le Syndicat intercommunal d'études et de programmation pour l'aménagement de la vallée du Ferrand (SIEPAF) dûment autorisés à signer la présente convention

- Vu** les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;
- Vu** le Code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;
- Vu** les articles L.263-1, L.223-1 et L.227-1 du Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des CAF ;
- Vu** la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ;
- Vu** la délibération du Conseil d'administration de la CAF de l'Isère, en date du 22 janvier 2021 concernant la stratégie de déploiement des CTG ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes de L'Oisans en date du 12 décembre 2024 n° CCO_2024_197 autorisant la signature de cette présente convention.**
- Vu la délibération permanente en date du 28/02/2022 du Conseil Départemental de l'Isère autorisant Monsieur Jean-Pierre BARBIER, le Président du Département à signer la présente convention**
- Vu la délibération permanente de la MSA Alpes du Nord autorisant Monsieur Fabien CHAMPARNAUD à signer la présente convention.**
- Vu** les délibérations des conseils municipaux des communes cités en objet figurant en annexe de la présente convention ;

Sommaire

Préambule

Article 1 : Objet de la convention territoriale globale

Article 2 : Les champs d'intervention de la CAF de l'Isère

Article 3 : Les champs d'intervention des autres partenaires

Article 4 : Les objectifs partagés au regard des besoins

Article 5 : Engagements des partenaires

Article 6 : Modalités de collaboration et gouvernance

Article 7 : Echanges de données

Article 8 : Communication

Article 9 : Evaluation

Article 10 : Durée de la convention

Article 11 : Exécution formelle de l'accord cadre et de la convention

Article 12 : Confidentialité

Annexe 1 : Diagnostic ABS et bilan de la CTG

Annexe 2 : Les équipements et services

Annexe 2 : Plan d'Actions 2025-2029

Annexe 4 : Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la CTG

Annexe 4.1 : Constitution du comité de pilotage

Annexes 4.2 à 4.6 : Constitution des comités techniques

Annexe 5 : Evaluation

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche Famille s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) a été menée sur notre territoire de septembre 2023 à février 2024 par le Centre Intercommunal d'Action Sociale et la Communauté de communes de l'Oisans.

L'Analyse des besoins sociaux est un processus méthodique qui vise à identifier et à comprendre les besoins, les attentes et les problématiques des populations. Elle permet de recueillir des données qualitatives et quantitatives sur les conditions de vie des habitants, leurs ressources, ainsi que les services et infrastructures disponibles.

Cette ABS s'est construite sur plusieurs méthodes, telles que des enquêtes, des entretiens, des groupes de discussion et l'examen de statistiques locales. L'objectif principal est de dresser un état des lieux précis des besoins sociaux, concernant les thématiques de la petite-enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, des séniors, de la santé, de la vie sociale, du logement, des mobilités, ...

L'ABS est une vraie ressource pour la construction de cette nouvelle CTG.

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

o **Les caractéristiques territoriales :**

L'Oisans est un territoire rural situé à l'extrémité sud du Département de l'Isère. Il est dominé par des massifs montagneux vertigineux, et constitué de six vallées qui sillonnent entre les massifs.

L'économie de l'Oisans est principalement tournée vers le tourisme avec la présence de 2 stations de ski internationales ainsi que des stations satellites, des activités de haute et moyenne montagne en période estivale, au rythme de deux saisons marquées hivernale et estivale. Ses rythmes d'activités économiques sont majoritairement saisonniers.

La population de l'Oisans est de 10 672 habitants permanents. Cette population passe à 100 000 en pointe hivernale et 60 000 en période estivale.

Observations de l'Analyse des Besoins Sociaux 2023 :

- Une population en baisse et vieillissante
 - o Diminution lente et continue de la population : -1.7% entre 2010 et 2020
 - o Modification de la structure de la population marquée par le phénomène de vieillissement
 - o Les 45-60 ans représentent une partie importante de la population
 - o Baisse de la natalité
 - o + de départs que d'arrivées sur le territoire
- Répartition inégale sur le territoire
 - o 5 communes concentrent près de 83 % de la population
 - o De nombreux communes avec -350 habitants à l'année
- Vieillesse plus marquée sur les communes les moins peuplées
 - o 34% des habitants des communes les moins peuplées ont plus de 60 ans
 - o 24 % des habitants des communes les plus peuplées ont plus de 60 ans
- Augmentation du nombre de ménages de 1 ou 2 personnes
 - o Les ménages augmentent de +3% entre 2010 et 2020
 - o 72% des ménages sont constitués de 1 ou 2 personnes

L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles :

- Département : maison du territoire
- Le service des solidarités porte les missions suivantes :
- o Action sociale de polyvalences
 - o Protection maternelle et infantile
 - o Aide sociale à l'enfance et protection de l'enfance
 - o Autonomie des personnes âgées et porteuses de handicaps

- Insertion des allocataires du RSA
- Communauté de communes de l'Oisans et Centre Intercommunal d'Action Sociale
 - Crèche les Bambins de l'Oisans
 - Relais Petite Enfance et Guichet unique
 - Centre de Santé Sexuelle « Le Tremplin »
 - Dispositif de Réussite Educative (CIAS)
 - Service Jeunesse (CIAS)
 - Médiation familiale
 - France Services Oisans, son annexe à Allemond, les nombreux partenaires et les permanences délocalisées dans les communes
 - Espace entreprise et coworking
 - Ecole de musique intercommunale
 - Réseau des médiathèques de l'Oisans
 - Actions culturelles
- Communes (structuration de certaines communes)
 - CCAS
 - Maison des habitants Espace saisonnier aux Deux Alpes
 - Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant
 - Accueils Collectifs de Mineurs
 - Bibliothèques
 - Musées
 - Maisons médicales
- Education Nationale
 - Médecin scolaire
 - RASED (Psychologue scolaire + Maître E)
- Relais du Père Gaspard
- Associations
 - Culturelles
 - Sportives
 - Caritatives et de solidarité
- Les actions communautaires à destination des familles ou professionnels de l'enfance jeunesse parentalité
 - Grandir en Oisans
 - Bienveillance en famille (ateliers parentalité-conférences)
 - Quinzaine de la parentalité
 - Formation aux agents de la vie périscolaire
 - Formation BAFA en Oisans
- Documents cadres
 - Analyse des besoins sociaux
 - Convention Partenariale jeunesse et son Plan d'Actions Territorial
 - Schéma de Cohérence Territoriale Oisans
 - Rapports d'activités annuels des services
 - Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture (CTEAC)
 - Schéma de santé

Les champs d'intervention prioritaires :

- Présents dans la CTG 2021-2024 et reconduit :
 - La petite enfance, l'enfance et la parentalité
 - La jeunesse

- Le handicap des enfants
- La vie sociale et citoyenneté
- Intégré à la nouvelle CTG
- L'accès aux droits et inclusion numérique

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de l'Isère et la communauté de communes de l'Oisans commune souhaitent conclure une Convention territoriale globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur les communes et la communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier, au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existants, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Oisans, concernent :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DES AUTRES SIGNATAIRES

3.1 Les champs d'intervention de la Communauté de communes de l'Oisans

La Politique sociale intercommunale vise à accompagner les élus dans l'élaboration d'un projet social d'intérêt communautaire. Cette démarche se nourrit des réalités communales.

Les principaux champs de compétences de la communauté de communes de l'Oisans en matière d'action sociale (mise à jour des statuts 2024) sont les suivants :

Les compétences optionnelles

ARTICLE 9-3 : ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Les missions suivantes sont déclarées d'intérêt communautaire :

- De soutien financier et en faveur des structures associatives et autres acteurs locaux qui œuvrent, sur le territoire communautaire
- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion en matière de petite enfance communautaire et de relais petite enfance (RPE) communautaire
- De gestion et portage du centre de santé sexuelle communautaire
- La création et la mise en œuvre d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), porteur des services dont :
 - o Le Dispositif de réussite éducative au profit des familles, des enfants et jeunes du territoire en situation de fragilités sociales, éducatives, sanitaires et culturelles.
 - o Le service jeunesse et des actions associées au profit de l'ensemble des jeunes du territoire
 - o Le soutien financier aux associatives caritatives
 - o Le portage de l'Analyse des besoins sociaux

ARTICLE 9-4 : PARTICIPATION À UNE CONVENTION FRANCE SERVICES ET DÉFINITION DES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC Y AFFÉRENTES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 27-2 DE LA LOI N° 2000-321 DU 12 AVRIL 2000 MODIFIÉ PAR LA LOI N°2022-217 DU 21 FÉVRIER 2022 (ARTICLE 160)

Les compétences facultatives

- Action de soutien aux acteurs locaux dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la santé ; du sport et de la culture dès l'instant que leur action concerne la totalité du territoire communautaire ;
- Portage du Réseau des Médiathèques de l'Oisans ;
- Portage du dispositif de la Micro folie itinérante sur le territoire de l'Oisans
- Aménagement, gestion et entretien de la Maison médicale de l'Oisans,

3.2 Les champs d'intervention du Département de l'Isère

Le département de l'Isère accompagne les isérois dans leur vie quotidienne en matière d'accompagnement social, d'insertion, de parentalité, de protection de l'enfance et d'accompagnement à la dépendance et au handicap.

Chef de file des solidarités et de la cohésion territoriale, le Département de l'Isère a une compétence générale d'accueil, d'accès aux droits et d'intervention sociale et médico-social auprès des isérois.

A ce titre, le Département définit et met en œuvre une politique d'action sociale qui tend à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Il coordonne les actions menées sur son territoire.

Depuis 2015, le Département souhaite développer une approche transversale et globale des politiques sociales et médico-sociales mises en œuvre, en favorisant la mobilisation des partenaires institutionnels et la coordination des actions menées sur chaque territoire.

La CAF de l'Isère et le Département partagent le même souci de lutte contre les exclusions.

C'est ainsi que le Département et la CAF ont développé des collaborations territoriales au service des habitants du territoire, dans un objectif de meilleure prise en compte des besoins des publics isérois.

3.3 Les champs d'intervention de la Mutualité Sociale Agricole

La MSA a en premier lieu pour mission la protection sociale agricole, elle a également pour mission de contribuer au développement sanitaire et social des territoires ruraux.

La MSA est à la fois opérateur des politiques publiques, partenaire du monde agricole et animateur des territoires.

Dans ce cadre, la MSA peut proposer une diversité d'offres et d'actions déclinables sur les territoires pour répondre aux besoins de la population, qu'elle relève ou non du régime agricole.

Ainsi les 4 axes d'intervention de la MSA sont :

- Prendre de soin de soi en milieu rural sur des problématiques d'accès aux droits et accès aux soins et prévention santé
- Grandir en milieu rural sur le champ enfance famille jeunesse
- Être actif agricole sur les champs de la prévention au travail et accompagnement des actifs fragilisés
- Rester autonome en milieu rural : prévention, santé des seniors, habitats seniors, aide aux aidants, liens intergénérationnels

La MSA souhaite ainsi développer une approche transversale et globale sur les territoires à travers une déclinaison de sa politique d'action sanitaire et sociale sur les territoires. Ceci en s'appuyant sur la mobilisation des partenaires institutionnels et associatifs et sur la coordination et le pilotage des actions à mener ou à développer.

3.4 Les champs d'intervention des communes

Dans le domaine social, les communes exercent notamment une mission globale de prévention et de développement social à travers les centres communaux d'action sociale (CCAS).

La politique sociale de proximité portée par les communes peut se traduire par :

- L'aide à l'enfance et à la famille (action de prévention, équipement à destination des jeunes et des familles)
- L'aide aux personnes âgées (équipement, aide sociale et animation à destination de ces personnes)
- L'aide à l'insertion via une politique de développement social
- Les actions de prévention et de promotion de la santé

Par ailleurs, les communes sont acteurs du logement à travers leurs documents d'urbanisme et mais aussi en tant que bailleur (logement communaux) et dans la lutte contre le logement indigne, au titre des pouvoirs du maire en matière de salubrité publique.

Les communes interviennent également dans la vie scolaire, notamment en finançant ou en organisant des services de périscolaire et de pause méridienne. Les communes gèrent par ailleurs le personnel non enseignant, en particulier les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles. Elles peuvent également organiser des activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires au sein de l'école.

Enfin au titre de la clause de compétence générale, la commune peut intervenir librement sur toute action culturelle dont l'initiative n'est pas formellement attribuée par la loi à une autre collectivité. La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les communes, la région, le département, la communauté de communes de l'Oisans et l'Etat dans le respect des droits culturels.

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;

- Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
- Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
 - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
- Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les principaux enjeux et thématiques dégagés du diagnostic partagé sont :

Petite enfance, Enfance et Parentalité (PEEP)

Axe 1 PEEP : Adapter et diversifier l'offre en fonction des besoins des familles

Cet axe de travail, particulièrement pertinent dans le cadre d'une CTG, vise à répondre aux besoins spécifiques et évolutifs des familles sur le territoire. Il s'agit d'une démarche dynamique qui implique une adaptation constante de l'offre de services en fonction des réalités du terrain.

➤ Les enjeux

- Personnaliser l'accompagnement : en proposant des solutions adaptées à chaque situation.
- Répondre aux évolutions sociétales : Les modes de vie, les structures familiales et les attentes évoluent. L'offre de services doit s'adapter à ces changements.
- Réduire des inégalités : L'objectif est de garantir un accès équitable à des services de qualité pour toutes les familles, quelle que soit leur situation.
- Améliorer de la qualité de vie : en répondant aux besoins spécifiques des familles, on contribue à améliorer leur bien-être et leur qualité de vie.

➤ Les objectifs :

1.1 Rendre accessible l'information sur les différents modes d'accueil du territoire

1.2 Aider les familles à mieux concilier vie pro et vie perso

1.3 Accompagner les collectivités dans les démarches de création ou restructuration des EAJE et ACM

Axe 2 PEEP : Garantir une bonne qualité d'accueil dans les établissements recevant des enfants et en accueil individuel

Cet axe est fondamental pour assurer le bien-être et le développement harmonieux des enfants. Il s'agit de mettre en place des mesures pour garantir la qualité des services proposés, tant dans les structures collectives (crèches, haltes-garderies) qu'en accueil individuel (assistants maternels).

➤ Les enjeux

- Garantir la sécurité et bien-être des enfants : en assurant un environnement sécurisé, sain et stimulant pour les enfants.
- Garantir la qualité des pratiques professionnelles : en formant et en accompagnant les professionnels de l'enfance pour qu'ils mettent en œuvre des pratiques pédagogiques de qualité.

- **Affirmer l'égalité des chances** : en garantissant un accès équitable à des services de qualité pour tous les enfants, quel que soit leur milieu social.
- **Satisfaire les besoins des parents** : en répondant aux attentes des parents en matière de qualité de l'accueil et de bien-être de leurs enfants.

➤ **Les objectifs :**

- 2.1 Proposer des formations en interne au territoire
- 2.2 Accorder aux familles une place particulière dans les structures
- 2.3 Promouvoir les métiers
- 2.4 Mettre en place davantage de travail partagé entre les structures

Axe 3 PEEP : Soutenir et accompagner la fonction parentale

Cet axe met l'accent sur le rôle primordial des parents dans le développement de l'enfant et vise à leur offrir un soutien adapté pour qu'ils puissent exercer au mieux leur fonction parentale. Il s'agit de reconnaître la diversité des familles et des situations et d'accompagner les parents dans leurs défis quotidiens. Les enjeux sont multiples et s'inscrivent dans un contexte social, économique et culturel en constante évolution.

➤ **Les enjeux**

- **Accompagner les changements sociétaux** avec l'évolution des modèles familiaux les réponses aux besoins nécessitent d'être adaptées et personnalisées. Les familles peuvent se retrouver fragilisées et limitées dans leurs rôles du fait de difficultés économiques, sociales et culturelles. L'évolution des modes de vie nécessitent également des adaptations importantes de la part des familles.
- **Favoriser le bien-être de l'enfant et son développement** : en soutenant la fonction parentale en proposant des accompagnements parentaux harmonieux de l'enfant (et de sa famille) permet de favoriser son bien-être et son développement cognitif, affectif et social. Un soutien parental permet de prévenir les difficultés scolaires et favorise la réussite éducative.
- **Prévenir les difficultés** : en soutenant les familles dans un milieu rural où l'accès à certains services ou ressources est limité, où la saisonnalité impacte fortement la stabilité des familles et la disponibilité des parents. L'accompagnement et le repérage des situations à risque permet de prévenir et limiter les actes de maltraitance.

➤ **Les objectifs :**

- 3.1 Poursuivre et construire des actions de soutien à la fonction parentale adaptées aux rythmes de vie des habitants
- 3.2 Dédier des lieux qui répondent aux besoins des familles

Jeunesse

Axe 1 JEUNESSE : Favoriser la mise en réseau et le partenariat entre les acteurs

L'axe 1 du Plan d'Actions Territorial Jeunesse (PATJ), orienté sur la mise en réseau et les partenariats, est fondamental pour la réussite du projet. Il s'agit de créer une synergie entre tous les acteurs du territoire, afin de mutualiser les moyens, les compétences et de maximiser l'impact des actions menées en faveur de la jeunesse. En favorisant la mise en réseau et les partenariats, le PATJ permettra de créer un véritable écosystème favorable à l'épanouissement des jeunes de l'Oisans

➤ **Les enjeux**

- **Mutualiser des ressources** : permet d'optimiser l'utilisation des budgets et des moyens humains.

- Apporter des complémentarités des compétences : chaque acteur apporte son expertise et sa vision, enrichissant ainsi les projets.
- Mettre en cohérence des actions : évite les doublons et assure une meilleure coordination des initiatives.
- Renforcer du tissu associatif : favorise l'émergence de projets collaboratifs et innovants.

➤ Les objectifs :

- 1.1 Poursuivre et renforcer le diagnostic partagé sur le territoire de l'Oisans
- 1.2 Mutualiser les politiques publiques par un financement croisé en faveur des projets
- 1.3 Intégrer les associations sportives, culturelles (ou services) ... dans le projet global autour de la jeunesse et dans les projets spécifiques

Axe 2 JEUNESSE : Contribuer au mieux-être des jeunes et de leurs parents

Cet axe est essentiel pour construire un projet jeunesse complet et durable dans l'Oisans. Il vise à répondre aux besoins spécifiques des jeunes et de leurs familles, en proposant des actions favorisant leur bien-être physique, psychique et social. Ainsi, le PATJ contribue à améliorer la qualité de vie des jeunes et de leurs familles, et à renforcer le lien social dans l'Oisans.

➤ Les enjeux

- Fonder d'une vie adulte épanouie : en investissant dans le bien-être des jeunes dès aujourd'hui, on favorise leur développement personnel et leur réussite future.
- Renforcer du lien familial : des parents soutenus et informés sont mieux à même d'accompagner leurs enfants dans leurs parcours.
- Prévenir des difficultés : en agissant en amont, on peut prévenir de nombreux problèmes tels que les addictions, la violence ou le décrochage scolaire.

➤ Les objectifs seront :

- 2.1 Accompagner les jeunes dans leur prise d'autonomie et l'accès au droit
- 2.2 Promouvoir les actions de soutien à la parentalité
- 2.3 Construire les conditions favorables à la promotion du bien-être et du vivre ensemble
- 2.4 Poursuivre le travail de prévention inter institutionnel autour de la jeunesse
- 2.5 Innover et s'adapter dans la communication et l'information en direction des jeunes

Axe 3 JEUNESSE : Soutenir l'autonomie et le parcours de vie des jeunes

Cet axe est crucial pour accompagner les jeunes de l'Oisans dans leur transition vers l'âge adulte. Il vise à développer leurs compétences, à les rendre autonomes et à les préparer à construire leur propre projet de vie. En travaillant sur cet axe, le PATJ permettra de donner aux jeunes les clés de leur réussite et les outils nécessaires pour construire leur propre avenir.

➤ Les enjeux

- Favoriser l'insertion professionnelle : en développant les compétences des jeunes, on augmente leurs chances de trouver un emploi durable.
- Prévenir les ruptures de parcours : en proposant un accompagnement personnalisé, on réduit les risques de décrochage scolaire ou de désinsertion sociale.
- Renforcer la confiance en soi : en offrant des opportunités d'expérimentation et de prise d'initiative, on permet aux jeunes de développer leur estime de soi.

➤ Les objectifs seront :

- 3.1 Soutenir les actions d'accompagnement à la scolarité
- 3.2 Identifier les situations invisibles par le partage d'informations entre les différentes institutions concernées
- 3.3 Favoriser les projets initiés par des jeunes notamment dans leur engagement citoyen...
- 3.4 Soutenir les actions d'accompagnement des enfants à besoins particuliers ou en situation de handicap
- 3.5 Soutenir l'offre d'emploi des jeunes sur le territoire et leur insertion professionnelle
- 3.6 Faciliter l'accès aux arts, à la culture, aux savoirs et transmissions intergénérationnelles

Handicap des enfants

Axe 1 Handicap des enfants : Informer et former les acteurs du territoire

Cet axe est important dans la thématique handicap des enfants. Il permet de donner de l'information et de la formation aux acteurs afin de garantir une prise en charge de qualité de l'enfant et de sa famille ainsi qu'une inclusion réussie.

➤ Les enjeux

- Construire ou consolider les partenariats entre les acteurs du territoire : en impliquant largement les structures accueillant des enfants sur tous les temps de vie de l'enfant. Ainsi les accompagnements spécifiques pourront être mis en œuvre globalement.
- Rendre accessible les services à tous : en insistant sur l'information et la formation des acteurs, les freins peuvent être levés afin de garantir un accueil inclusif de qualité. La transmission des informations ou du maillage partenarial de la part des acteurs vers les familles sera aussi importante pour les accompagner.

➤ Les objectifs seront :

- 1.1 Construire un maillage territorial en lien avec le PRHEJI
- 1.2 Apporter des outils aux professionnels
- 1.3 Informer, former les acteurs et sensibiliser le grand public
- 1.4 Renforcer le travail partenarial entre les accueils collectifs ou individuels et l'école et périscolaire

Axe 2 Handicap des enfants : Offrir aux enfants des espaces de vie adaptés

Cet axe fait écho à la grande notion de société inclusive apparue il y a une vingtaine d'années, et renforcée par des textes de loi en 2005 et 2013. Il vise à concevoir ou adapter, sur tous les temps de vie de l'enfant, des structures, des actions qui permettent aux enfants à besoins particuliers ou en situation de handicap d'être inclus, épanouis et d'évoluer au sein de différents groupes

➤ Les enjeux

- Garantir l'accessibilité de tous les lieux aussi bien sur le plan physique (accès, rampes, matériel et espaces adaptés) que d'inclusion dans les structures ou services « ordinaires »
- Assurer une scolarisation de qualité pour tous les enfants, en tenant compte des besoins spécifiques, et en permettant à chacun de développer ses compétences au maximum de ses potentialités.
- Identifier les ressources locales ou extérieures au territoire afin de construire un parcours adapté aux difficultés de l'enfant
- Favoriser le lien social, lutter contre les discriminations afin de garantir une inclusion sociale harmonieuse.

➤ Les objectifs seront :

- 2.1 Construire des parcours inclusifs pour les enfants à besoins particuliers ou en situation de handicap
- 2.2 Accompagner les familles dans la constitution des parcours de soins
- 2.3 Limiter au maximum la rupture ou le refus d'accompagnement
- 2.4 Faciliter les liens entre les acteurs

Vie sociale et citoyenneté

AXE 1 Vie sociale et citoyenneté : Favoriser le bien-vivre en Oisans

Cet axe est riche et offre de nombreuses possibilités d'améliorer la qualité de vie des habitants de l'Oisans et de préserver ses atouts. Il s'agira de construire des actions visant à améliorer le cadre de vie, à développer les services existants ou à créer de nouveaux services de proximité, à renforcer le lien sociale et l'implication des habitants dans la vie du territoire.

➤ Les enjeux

- Favoriser la cohésion sociale et territoriale : en permettant à tous les habitants d'avoir accès aux différents services, structures ... et en accentuant le lien social.
- Permettre aux habitants de s'investir dans la vie du territoire : en sollicitant davantage la participation des habitants ou associations lors de la construction des projets.

➤ Les objectifs seront :

- 1.1 Lutter contre l'isolement
- 1.2 Soutenir les fonctions parentales
- 1.3 Permettre à tous les habitants (enfants, jeunes, actifs, retraités, ...) de s'impliquer dans la vie sociale quel que soit leur lieu d'habitation
- 1.4 Encourager les transmissions de savoirs entre les habitants (intergénérationnel, entre pairs, ...)

AXE 2 Vie sociale et citoyenneté : Favoriser le maillage partenarial

Cet axe vise à créer une dynamique collaborative, à mutualiser les ressources et les compétences, et à renforcer la cohésion sociale. Le maillage partenarial est un facteur essentiel pour la réussite de la CTG globalement.

➤ Les enjeux

- Mutualiser des moyens : en regroupant les forces des partenaires, les projets peuvent être plus ambitieux et efficaces.
- Agir en complémentarité et en cohérence : en agissant dans un but commun, les acteurs apportent des compétences et expertises pour enrichir les projets. Le travail en réseau favorise les échanges et la confiance partenariale.

➤ Les objectifs seront :

- 2.1 Rendre lisible l'action publique et les actions associatives
- 2.2 Diagnostiquer et évaluer l'action sociale

AXE 3 Vie sociale et citoyenneté : Accompagner les personnes fragiles

Cet axe vise à mettre en place des dispositifs et des actions spécifiques pour soutenir les personnes en situation de vulnérabilité. Il s'agit d'un enjeu majeur pour garantir la cohésion sociale et le bien-être de

tous les habitants du territoire. Les personnes vulnérables ou fragiles peuvent être : des personnes âgées dépendantes, des personnes en situation de handicap, des personnes isolées socialement, des personnes en situation précaire.

➤ Les enjeux

- Lutter contre l'exclusion sociale : en favorisant le repérage et l'inclusion des personnes fragiles
- Améliorer la qualité de vie : en accompagnant les difficultés ou en orientant les personnes vers les services compétents, en prévenant les situations de dépendance
- Renforcer le lien social : en favorisant les échanges, les solidarités entre les personnes
- Coordonner les acteurs : en maillant le territoire

➤ Les objectifs seront :

3.1 Repérer les invisibles

3.2 Accompagner globalement et en transversalité les personnes fragiles (précarité énergétique, logement, santé mentale, mobilité, accès aux droits, ...)

En complément des éléments ci-dessus, les partenaires souhaitent mettre en avant la création d'un équipement qui permettra de répondre en grande partie aux enjeux et objectifs développés.

La création d'un espace de vie sociale (EVS) s'inscrit parfaitement dans cette dynamique, en répondant aux besoins des habitants en accompagnant et en renforçant le tissu social local.

Un espace de vie sociale permet de créer un lieu de rencontre et d'échange pour les habitants. Il favorise la mixité des populations et les interactions entre les différentes générations. En organisant ou en coordonnant un panel large d'actions ou d'activités variées, l'EVS contribuera à tisser des liens solides entre les habitants, réduisant ainsi l'isolement social.

L'EVS peut être un lieu d'écoute et de soutien pour les habitants, où ils peuvent exprimer leurs besoins et préoccupations. En intégrant cet espace dans la CTG, les partenaires s'engagent à répondre aux attentes et besoins des habitants en matière d'accompagnement et d'accès à l'information en complémentarité des services existants.

La création d'un espace de vie sociale encourage la solidarité entre les habitants. En favorisant le bénévolat et l'entraide, l'EVS peut devenir un catalyseur d'initiatives locales, permettant aux Oisans de s'impliquer activement dans la vie de leur territoire.

L'intégration d'un espace de vie sociale dans la CTG est en parfaite adéquation avec les axes indiqués dans toutes les thématiques de la convention. Cela indique la volonté du territoire à construire un Oisans inclusif, solidaire et dynamique, où chaque habitant se sent valorisé et écouté.

Accès aux droits et inclusion numérique

AXE 1 Accès aux droits et inclusion numérique : Former et sensibiliser les usagers et les acteurs de terrain

Cet axe met en lumière l'importance de réduire la fracture numérique en permettant à tous d'accéder à leurs droits et de participer pleinement à la société numérique. Il s'adresse à la fois aux usagers pour qu'ils puissent acquérir des compétences de base leur permettant d'agir au quotidien dans leurs démarches administratives, de santé, d'emploi, ou de loisirs, mais également aux acteurs au contact du public qui

doivent être bien formés pour accompagner les usagers dans leurs démarches ou orienter quand cela est nécessaire vers les partenaires compétents.

➤ Les enjeux

- Réduire la fracture numérique : en permettant à tous quels que soient l'âge, l'origine sociale, le niveau d'études de bénéficier des outils numériques.
- Favoriser la prise d'autonomie : en accompagnant à devenir autonome dans les démarches pour ne plus dépendre d'une tierce personne.
- Adapter les formations : en prenant en compte les compétences initiales de chacun

➤ Les objectifs seront :

1.1 Lutter contre le non recours

1.2 Développer des programmes de formation adaptés en direction des différents publics afin de leur permettre d'acquérir les compétences numériques de base nécessaires pour effectuer leurs démarches administratives en ligne

1.3 Sensibiliser les acteurs en lien direct avec le public à accompagner les personnes dans leurs démarches en ligne et à lever les freins liés à l'utilisation des outils numériques

1.4 Communiquer de manière claire et simple en utilisant des moyens de communication innovants et accessibles pour tout public

AXE 2 Accès aux droits et inclusion numérique : Améliorer l'accessibilité des services numériques

Cet axe vise à rendre les services numériques accessibles à tous, sans distinction. Il s'agit de s'assurer que toutes les personnes puissent utiliser les services numériques de manière autonome et efficace.

➤ Les enjeux

- Agir sur l'inclusion sociale : en permettant à tous d'agir pleinement dans ce monde numérique
- Garantir l'égalité des droits : en rendant les services accessibles pour répondre aux besoins des habitants
- Renforcer l'efficacité des services : en simplifiant les démarches

➤ Les objectifs seront :

2.1 Faciliter l'accès de tout public aux droits via les plateformes numériques

2.2 Accompagner et aller vers les personnes éloignées

2.3 Rendre accessible des activités de loisirs aux personnes éloignées du monde numérique (réalité virtuelle : microfolie)

AXE 3 Accès aux droits et inclusion numérique : Mailler le territoire

Cet axe vise à réduire la fracture numérique territoriale en déployant des infrastructures et des services numériques de manière équitable sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de garantir que tous les citoyens, quelle que soit leur localisation géographique, l'accès aux mêmes opportunités numériques.

➤ Les enjeux

- Agir sur la cohésion sociale en réduisant les inégalités entre les territoires et favoriser le lien social.
- Favoriser la mise en lien des acteurs en encourageant le travail en partenariat permettant d'apporter des réponses pertinentes aux habitants.

➤ Les objectifs seront :

3.1 Multiplier les points d'accès numériques en créant des espaces numériques pour permettre aux personnes de se connecter et d'être accompagnées

3.2 Développer les partenariats

3.3 Promouvoir le numérique solidaire en encourageant les initiatives de partage de compétences numériques (intergénérationnel)

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention préciseront les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes feront apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La CAF et le Département de l'Isère, la MSA, la Communauté de Communes de l'Oisans et les communes signataires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la CNAF. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec les collectivités signataires, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire CTG ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION ET GOUVERNANCE

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf du Département, de la MSA Alpes de Nord et de la communauté de communes de l'Oisans.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la Communauté de communes de l'Oisans.

Le secrétariat permanent est assuré par la Caf/la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la CTG, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la CTG, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 5 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1 janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 - LA FIN DE LA CONVENTION

Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 - LES RECOURS CONTENTIEUX

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Le Bourg d'Oisans

Le

En autant d'exemplaires que de signataires.

Madame Anne Laure Malfatto
Présidente de la CAF de l'Isère

Madame Florence Devynck
Directrice de la CAF de l'Isère

Guy Verney,
Président de la Communauté de communes de l'Oisans

Jean Pierre Barbier
Président du Département de l'Isère

Fabien Champarnaud
Président de la MSA Alpes du Nord

Communes	Maire ou son représentant	Signatures
Allemond	Alain GINIES	
Auris en Oisans	Yves MOIROUX	
Besse en Oisans	Jean Rémi OUGIER	
Clavans en Haut Oisans	Serge TOMMASI	
Huez	Jean-Yves NOYREY	
La Garde	Pierre GANDIT	
Le Bourg d'Oisans	Guy VERNEY	
Le Freney d'Oisans	Christian PICHOU	
Les Deux Alpes	Christophe AUBERT	
Livet et Gavet	Gilbert DUPONT	
Mizoën	Bernard Michel	
Oz en Oisans	Philippe SAGE	
Ornon	Nicole FAURE	
Oulles	Clotilde CORRENOZ	
St Christophe en Oisans	Jean Louis ARTHAUD	
Vaujany	Yves GENEVOIS	
Villard Notre Dame	Ophélie BRUN	

Villard Reculas	Quentin PERROT
Villard Reymond	Chantal TESSEY
SIEPAF	Bernard Michel



ANNEXE 1 – DIAGNOSTIC ABS ET BILAN DE LA CTG 2021-2024

LA DEMARCHE

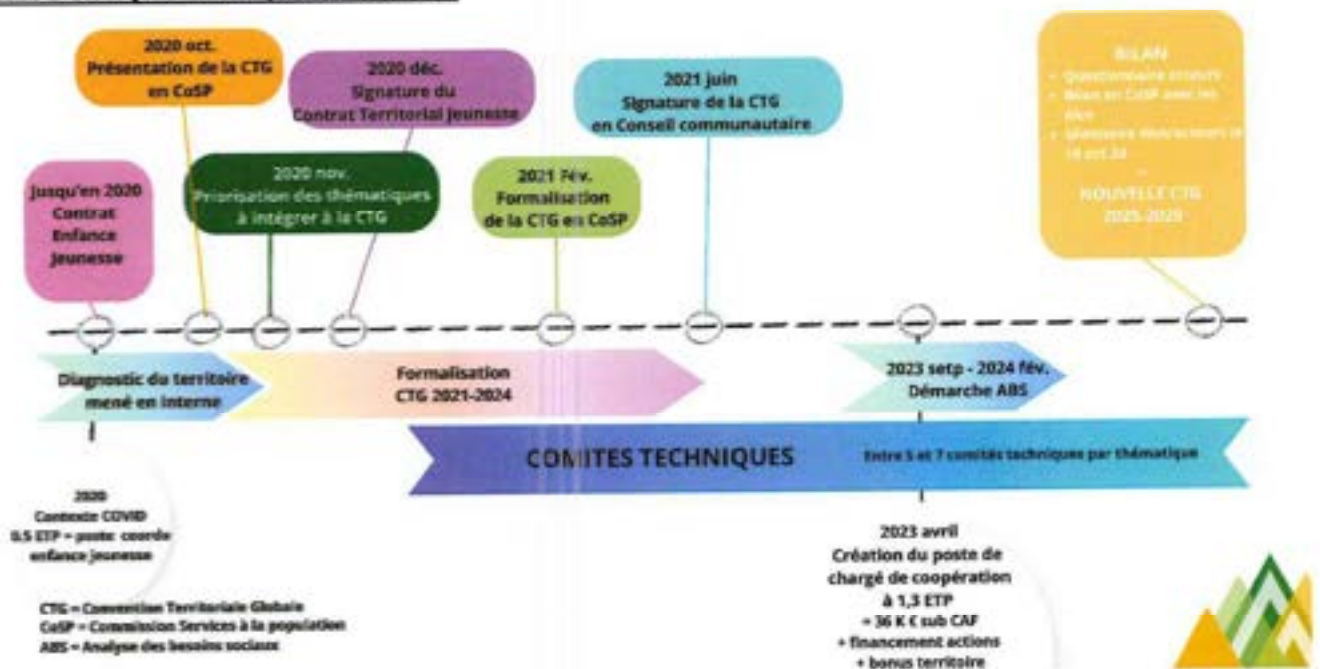
Le territoire de l'Oisans s'apprête à franchir une nouvelle étape dans sa dynamique de développement social. En effet, la Convention Territoriale Globale (CTG), outil essentiel de coordination des actions en faveur des familles et des habitants, est entrée dans une phase de renouvellement sur la fin de l'année 2024. Cette démarche collective vise à renforcer les services proposés et à adapter les politiques publiques aux enjeux du territoire, la saisonnalité, la ruralité, ...

Le processus de renouvellement marque un temps important, permettant de faire un bilan des actions menées et de définir de nouvelles orientations pour les années à venir. L'objectif est de consolider les acquis et de répondre aux besoins évolutifs des habitants, afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles.

La poursuite de convention constitue un levier stratégique pour :

- Clarifier les actions des acteurs du territoire en rendant lisible leurs actions,
- Améliorer l'efficacité des services publics en fixant des objectifs et une méthode d'évaluation,
- Re-positionner l'usager au centre des services en organisant l'offre globale,
- S'extraire des démarches par dispositif pour privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire

HISTORIQUE de la première CTG



LE DIAGNOSTIC de TERRITOIRE issu de l'ABS 2023

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) a été réalisée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) avec l'appui du cabinet Espélia, entre septembre 2023 et février 2024.

L'ABS fait état de différents éléments de diagnostic propres à notre territoire :

➤ **OBSERVATIONS DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE DE L'OISANS**

- Une population en baisse et vieillissante
 - Diminution lente et continue de la population : -1.7% entre 2010 et 2020
 - Modification de la structure de la population marquée par le phénomène de vieillissement
 - Les 45-60 ans représentent une partie importante de la population
 - Baisse de la natalité
 - + de départs que d'arrivées sur le territoire
- Répartition inégale sur le territoire
 - 5 villes concentrent près de 83 % de la population
 - De nombreuses communes avec -350 habitants à l'année
- Vieillesse plus marquée sur les communes les moins peuplées
 - 34% des habitants des communes les moins peuplées ont plus de 60 ans
 - 24 % des habitants des communes les plus peuplées ont plus de 60 ans
- Augmentation du nombre de ménages de 1 ou 2 personnes
 - Les ménages augmentent de +3% entre 2010 et 2020
 - 72% des ménages sont constitués de 1 ou 2 personnes

➤ **PETITE ENFANCE, ENFANCE et PARENTALITE**

- Des cellules familiales en difficultés
 - Le territoire présente un nombre important de familles monoparentales +26% entre 2010 et 2020 pour 408 familles actuellement recensées
 - Le CSS accompagne les familles et récemment un service de médiation familiale a ouvert
- Baisse du nombre d'enfants de 0 à 11 ans
 - La concentration de cette tranche d'âge est plutôt dans les communes les plus peuplées
 - Globalement une baisse est observée, bien que certaines communes ne soient pas concernées
 - Il y a plus de départs que d'arrivées sur la tranche d'âge de 0-5 ans.
- Une offre petite enfance et enfance inégale sur le territoire
 - Une couverture théorique convenable au regard des capacités d'accueil des EAJE et des ACM, cependant la saisonnalité impacte l'ouverture et l'accès à ces services.
 - L'accueil individuel est en baisse ce qui pose un problème sur les accueils en horaires atypiques
 - Il est à remarquer une satisfaction quant à la qualité des accueils proposés
- Absence d'offres à destination des enfants en situation de handicap
 - Aucune structure à destination des enfants à besoins particuliers ou en situation de handicap
 - Des familles qui ne déposent de dossiers de demande d'accompagnement pour leur enfant sous peine de devoir les envoyer à Vizille, Jarrie, La Mure, ...
 - Certains accompagnements se font par le Dispositif de Réussite Educative qui fonctionne actuellement en mode dégradé depuis 2 ans par manque de personnel

➤ JEUNESSE

- Des dynamiques différentes entre les jeunes de 12-17 ans et ceux de 18-25 ans.
 - Leurs répartitions géographiques sont proches
 - Leurs dynamiques démographiques sont différentes - stable pour les 12-17 ans et en baisse de 20% pour les 18-25 ans sur les dix dernières années.
- Un territoire assez dynamique pour les 12-17 ans, centré sur Le Bourg d'Oisans
 - Dynamiques partenariales
 - Ouverture du service jeunesse en octobre 2022
 - Offre centrée sur le Bourg d'Oisans actuellement car les jeunes touchés au service jeunesse sont plutôt des collégiens
 - Les 18-25 ans font état d'un manque de lieu de vie sociale sur le territoire
 - La problématique de la mobilité empêche les jeunes dans leurs déplacements
- La santé mentale comme enjeu grandissant
 - Les professionnels constatent une fragilité de la santé mentale des jeunes, liée notamment aux questions de harcèlement scolaire et aux suites de la crise sanitaire ayant fragilisé les liens sociaux, ce qui a entraîné un sentiment d'isolement.
 - Les outils permettant d'accompagner la santé mentale sont peu nombreux en Oisans ou saturés.
- Des jeunes qui quittent le territoire pour leurs études et fuient de plus-en-plus le travail saisonnier
 - Les jeunes qui souhaitent poursuivre leurs études sont dans l'obligation de quitter le territoire dès l'entrée au lycée. Ce mouvement de population a des conséquences importantes sur la dynamique démographique et sociale du territoire.
 - Un sentiment de ne pas avoir d'avenir professionnel sur le territoire au-delà du travail saisonnier
 - A noter que 25% des 18-24 ans sont scolarisés

EN RESUME : PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE ET PARENTALITE



Les forces du territoire

- Des **structures Petite Enfance et Enfance couvrant assez bien les communes** du territoire, malgré de gros écarts entre les saisons et des horaires atypiques non couverts
- Des **actions Parentalité** existantes sur des moments et événements ponctuels
- La présence d'un **centre de santé sexuelle (CCO)** et d'un **dispositif de réussite éducative (CIAS)** présents sur le territoire
- Une **offre d'associations sportives** plutôt bien développée
- Une **offre développée pour les 12-17 ans** autour du collège et du DRE, ainsi que du **local jeunesse** qui a créé en peu de temps un lien privilégié avec les jeunes
- Un accompagnement des **18-25 ans** reposant principalement sur la **Mission locale**, mais qui sera prochainement renforcé par le service jeunesse.



Les évolutions significatives

- Une **baisse de population lente mais continue la période 2010-2020 (-1,7 %)** en raison d'un solde migratoire négatif et d'une baisse des naissances
- Une **baisse des familles nombreuses, et une progression du nombre de familles monoparentales** (408 familles, +26% en 10 ans)
- **Seulement 25% des 18-24 ans** du territoire sont **scolarisés**



Les enjeux à retenir

- Des **difficultés autour de la famille** : sur de la **médiation familiale**, des besoins de garde en **horaires atypiques**, et des **enfants à besoins particuliers** (pas de dispositif adapté)
- La fermeture de la MAM de Bourg d'Oisans, renforçant les **difficultés pour les familles ayant besoin d'un mode d'accueil sur des horaires atypiques**
- La question du **harcèlement** en milieu scolaire et en dehors est importante sur le territoire, comme au niveau départemental et national
- Le **service jeunesse** est une offre clé pour les jeunes, à **renforcer notamment pour les lycéens**
- Un **manque d'activités autres que sportives**
- Le **vieillessement des assistantes maternelles** avec des départs à la retraite et une diminution du nombre de places d'accueil individuel
- La **santé mentale des jeunes** est une vraie préoccupation post-covid

➤ SANTE ET SENIORS

- Un vieillissement de la population observé et qui risque de se poursuivre
 - Vieillesse de la population, amplifié par les arrivées de 60-74 ans (solde migratoire positif)
 - Une hausse des 75-100 ans qui souhaitent rester le plus longtemps possible à leur domicile
 - La part des 50-59 ans qui glissera dans les prochaines années ne fera qu'accroître ce phénomène de vieillissement de la population dans les 10 à 20 ans à venir
- Une offre de santé couvrant assez bien les différents bassins de vie mais rencontrant des difficultés notamment sur la santé mentale
 - Il existe des maisons médicales qui s'étoffent en saison d'hiver pour couvrir les besoins de la population et des touristes
 - Une organisation fragile des astreintes médicales
 - Certains médecins ne prennent plus de nouveaux patients
 - Très peu de médecine spécialisée en Oisans
 - Le manque de psychiatre est particulièrement préoccupant pour le suivi des seniors et des jeunes face à des besoins grandissants
- Une bonne coordination des professionnels mais un manque d'homogénéité de l'offre à destination des seniors
 - Structures principalement présentées au Bourg d'Oisans
 - A Allemond une résidence dédiée aux seniors vient de s'agrandir mais ne comporte pas de service particulier
 - Les clubs de seniors ou les CCAS proposent des activités ou des services
 - Iniquité territoriale d'accès aux services dédiés aux seniors
 - Le CIAS n'intervient pas pour les seniors

➤ VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

- Un phénomène d'isolement en hausse sur le territoire
 - Les personnes vivant seules représentent + d'1/3 des ménages de l'Oisans, chiffre en hausse
 - Cet isolement touche principalement les 55-80 ans pour 40 %, mais également les jeunes 19 % des 20-24 ans
- Le manque constaté sur l'offre d'animation de la vie sociale intercommunale
 - La vie sociale se fait de manière cloisonnée et hétérogène au sein de chaque commune ou bassin de vie.
 - Plus de 3 personnes sur 5 souhaiteraient la création d'un espace de vie sociale pour que l'animation de la vie sociale soit mise en place à l'échelle de l'Oisans
- L'accompagnement de la précarité présente mais fragile face à la précarisation des ménages et manque de bénévoles
 - Le Département recense une précarisation des ménages
 - Les difficultés budgétaires ressenties sont principalement liées au logement et au prix de l'alimentation
 - Les deux associations caritatives agissant sur le territoire sont le secours population (bénévoles vieillissants) et la croix rouge.
- France Services un acteur fort du territoire et permettant un réel accès aux droits
 - De nombreux partenaires présents sur des permanences
 - Service délocalisé dans les communes du territoire depuis 1 an ½

EN RESUME : VIE SOCIALE, CITOYENNE, SANTE ET SENIORS



Les forces du territoire

- Un **tissu associatif**, luttant notamment contre la précarité
- La présence de **France Services**, avec des permanences communales permettant un **réel accès aux droits**
- Des **structures d'hébergement** à destination des séniors, adaptées aux différents niveaux d'autonomie
- Un **territoire attractif pour les jeunes retraités** comme le montre la tendance démographique et le solde migratoire
- Des **structures ADMR** couvrant assez bien le territoire et favorisant le maintien à domicile



Les évolutions significatives

- Un **phénomène d'isolement fort** (18% de la population), en progression et touchant toute la population (même les jeunes)
- Un **taux de pauvreté proche** du niveau départemental (12%) **mais des niveaux de revenus plus faibles** et en légère baisse (-0,5% entre 2019 et 2020)
- Un **vieillessement de la population** (+14% sur les 60 ans et plus) à un **rythme toutefois moins soutenu** qu'au niveau départemental et national, mais plus marqué dans les petites communes du territoire et qui va **s'accroître dans les années à venir** (notamment sur Huez et les Deux Alpes)



Les enjeux à retenir

- Des **dynamiques démographiques et structures de population très hétérogènes entre communes**, entraînant des besoins et des habitudes de vie différents
- Un **manque de lieux pour développer la vie sociale**, notamment à l'échelle intercommunale, destinés **aux personnes isolées mais également aux familles et aux jeunes de 18-25 ans**
- La **fragilité des associations caritatives**, notamment en raison d'un tissu de bénévoles séniors et des besoins de la population croissants
- Des **structures ADMR en tensions**, en raison d'un manque de personnel et de bénévoles (notamment sur les SAAD)
- Un **besoin de communication** auprès des habitants pour les informer davantage sur la vie du territoire
- Une **offre de santé couvrant assez bien les bassins de vie mais en manque de spécialistes** notamment sur la santé mentale
- Un **manque d'homogénéité entre communes sur l'offre de services proposée aux séniors**
- La **coordination de certaines actions par le CIAS** semble être attendue, notamment en termes de vie sociale et d'offres à destination des séniors

➤ LOGEMENT

- Une crise du logement touche tout le territoire
 - Grande majorité des logements est des résidences secondaires, qui génèrent de nombreux lits froids
 - Le prix de l'immobilier est globalement élevé, aussi les habitants ont du mal à se loger
- Les bailleurs sociaux : une offre mal connue
 - Manque de lien et de coordination des bailleurs sociaux en Oisans
 - Des logements vacants alors que le besoin existe
 - 8% du parc de résidence principale sont dédiés aux logements sociaux
 - Au regard de la structure de la population, + de familles pourraient en bénéficier
- Enjeux de précarité énergétique et rénovation forts
 - Un certain nombre de logements nécessiteraient d'importantes rénovations notamment énergétiques
 - Une part importante des logements date de 1971-1990
 - Les coûts de réhabilitation sont tellement importants que celles-ci ne sont pas faites.

➤ MOBILITE

- Des transports publics portés essentiellement sur le tourisme et le scolaire
 - Certaines navettes ou lignes existent qu'en saison, qu'en horaires scolaires et ne desservent pas toutes les communes
 - Les populations les plus touchées par ce manque de transport sont les seniors et les jeunes
 - La navette horizontale gratuite est très investie par les habitants, il existe un vrai souhait de la voir fonctionner à l'année
- Des flux externes tournés majoritairement vers Vizille et Grenoble sur les mobilités scolaires ou professionnelles
 - Une grande partie des mobilités externes sont professionnelles ou scolaires
 - A cela s'ajoute une mobilité vers l'agglomération pour trouver des services qui n'existent pas en Oisans
 - Les bus à destination de Grenoble sont limités en nombre et difficilement accessibles financièrement

➤ EMPLOI

- La saisonnalité comme marqueur fort de l'emploi tant sur les recrutements que sur le taux de chômage
 - Les communes « station » rassemblent la majorité des entreprises et des emplois du territoire
 - Le territoire attire chaque année des travailleurs saisonniers
 - Taux de chômage particulièrement faible en saison d'hiver
 - Pics de chômage en intersaison et potentiellement précarisation des travailleurs saisonniers
- Offre riche et coordonnée sur l'emploi et l'insertion
 - Les acteurs de l'emploi et de l'insertion font état d'une bonne coordination entre eux, leur permettant de développer des projets intéressants
 - Les acteurs comme la Fourmi et la Mission Locale œuvrent dans ce domaine de l'insertion
 - Des invisibles persistent
- Des difficultés importantes de recrutement
 - L'emploi saisonnier paraît moins attractif qu'auparavant, ce qui cause des difficultés de recrutement pour les employeurs
 - Les conditions de travail ne correspondent plus aux attentes des candidats
 - Des actions et partenariats sont en place pour tenter de résoudre ces difficultés en lien avec France Travail.

EN RESUME : VIE SOCIALE, CITOYENNE, SANTE ET SENIOSLes forces du territoire

- La **présence des nombreux bailleurs sociaux** sur le territoire, malgré un manque de connaissance de l'offre
- Une **coordination sur l'emploi et l'insertion** générant de nouveaux projets communs (par exemple sur la formation)
- Une **navette gratuite** mise en place en saison d'été et d'hiver **utilisée majoritairement par les habitants**

Les évolutions significatives

- Un **taux de chômage faible (6%)** mais **fluctuant** en fonction des saisons et hétérogène entre les communes (12% à Livet-et-Gavet et La Garde)
- Des **revenus localement plus bas que l'échelle départementale**, les plus bas revenus étant repérés chez les personnes isolées et les familles monoparentales
- Des **logements sociaux représentant seulement 8% du parc de résidences principales**, avec certains logements vacants ou avec peu de turn over

Les enjeux à retenir

- Des **logements en moyenne 40% plus chers en Oisans** qu'à l'échelle départementale
- Une **situation en tension sur le logement** avec des enjeux de **précarité énergétique et de rénovation de logements**
- Une **attractivité en baisse du travail saisonnier**, du fait des conditions de travail et des salaires
- La nécessité d'une mise en œuvre d'un **système d'attractivité pour recruter** sur le territoire dans tous les corps de métier (pas uniquement sur le tourisme ou l'activité saisonnière)
- L'**opportunité de créer un lieu d'insertion** avec le projet de recyclerie

➤ L'ACTION SOCIALE EN OISANS



LE BILAN

La démarche d'évaluation s'est faite en 3 temps : questionnaires aux techniciens, atelier bilan politique avec les élus lors d'une commission services à la population et séminaire élus/acteurs.

Le bilan s'est principalement centré sur l'évaluation du dispositif de la CTG.

Le bilan des actions s'est fait, pour certaines, de manière très précise lors qu'elles sont co-financées et que les partenaires sollicitaient des bilans. Pour les autres, les évaluations sont moins précises ou non réalisées. La CTG initiale ne comportait pas de fiches actions avec des critères et indicateurs d'évaluation, mais uniquement des feuilles de route internes aux différents comités techniques. Il conviendra pour la prochaine CTG d'être vigilant sur ce point.

Toutefois, les actions suivies dans le cadre de la CTG, ont été régulièrement abordées lors de multiples temps de réunions : commission services à la population, conseil d'administration du CIAS, comités techniques, les ateliers de l'ABS, ...

➤ EVALUATION PAR QUESTIONNAIRES AUX TECHNICIENS

Le choix a été fait d'interroger les acteurs par le biais de questionnaires, ainsi :

- Les techniciens ont tous répondu aux mêmes questions. Ces questions pourront être à nouveau utilisées pour identifier les écarts, les points de convergence ou de divergence
- Les techniciens ont pu fournir des réponses précises et détaillées

<p>Que savez-vous de la mise en œuvre de la CTG en Oisans ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les besoins • Créer des dynamiques partenariales • Favoriser la cohérence entre les thématiques • Notion de coordination et de liens • Environ 5 répondants ne sachant pas forcément répondre car nouvellement arrivé ou associé à la démarche
<p>Pensez-vous que les informations, que vous avez aujourd'hui sur la CTG en Oisans, sont suffisantes ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une majorité de « oui » mais un tiers de « non » • Canaux relevés comme positifs des mails et du lien avec la coordinatrice CTG (échanges informels nombreux) • Réseaux sociaux actifs notamment pour les événements • 5 « non », relevant notamment une nécessité d'avoir des informations plus régulièrement aux professionnels de terrain avec des Cotech plusieurs fois par an • Proposition d'avoir une newsletter, ou un flyer auprès des élèves et publics cibles
<p>Quelle connaissance avez-vous des actions engagées ou en cours de réflexion dans le cadre de la CTG, toutes thématiques confondues ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • De nombreux exemples d'actions donnés • Hormis 5 personnes n'ayant pas d'idée (sur 31 réponses)
<p>Pensez-vous que la mise en place de la CTG a eu des effets sur la dynamique partenariale sur le territoire ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Oui relevés sur : la parentalité, sur la photographie sociale du territoire (en lien avec l'ABS), la connaissance entre les professionnels, la jeunesse, meilleures réponses aux besoins des familles avec l'identification de problématiques communes entre acteurs, nouveaux acteurs associés à cette coordination • Non lorsque les répondants n'avaient pas assez d'information ou de recul sur la CTG • Parfois difficultés à identifier si l'action découle ou non de la CTG
<p>Quels impacts constatez-vous sur les habitants ou usagers de vos services ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de rencontres entre familles • Bonne réception par les familles des actions et événements proposés avec une offre plus riche • Une meilleure implication des familles (exemple de la création d'un ACM à Livet-et-Gavet) • Des services de proximité plus proches du quotidien des familles
<p>Plus globalement, quels impacts constatez-vous sur l'action sociale en Oisans ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de communication de la part de la CCO avec un investissement plus fort dans l'action sociale • De nouveaux projets utiles aux habitants soutenus • Une meilleure cohérence de l'action sociale sur le territoire avec un meilleur maillage et plus de proximité avec les usagers • Manque relevé d'une concrétisation physique de l'action sociale avec un bâtiment dédié • Certaines ressources locales restent encore méconnues des usagers • Un travail en réseau plus important, favorisant le développement de solutions plus locales
<p>Autres remarques et propositions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la participation d'usagers dans les instances de réflexion pour tendre vers une démarche de développement social local • Travail partenarial avec le nouvel IEN à continuer • Sigle et signification de la CTG flous pour le public • Travail sur le handicap à développer

➤ EVALUATION PAR LES ELUS LORS DE LA COMMISSION SERVICES A LA POPULATION

Après avoir repris des points de diagnostic, fait intervenir trois témoignages d'actions marquantes de la CTG 2021-2024, et avoir projeté une vidéo rappelant ce qu'est une CTG, les membres de la commission ont formé 4 groupes afin de réfléchir collectivement sur les apports du dispositif de la CTG depuis sa création pour le territoire. Ils ont répondu aux questionnements d'évaluation suivants :

- Dans quelle mesure la CTG a-t-elle pu renforcer la coopération territoriale dans les champs de la cohésion territoriale ?
- Dans quelle mesure ses composantes (instances de pilotage et techniques, leviers de développement, leviers financiers) permettent-elles de mener une politique publique efficace ?
- A-t-elle permis de développer des services à la population ?

L'outil d'analyse stratégique proposé aux groupes est la méthode SWOT (forces ; faiblesse ; opportunités ; menaces)

Un tableau synthétique des résultats est produit ci-dessous ;

Il est à noter que l'exercice a remporté un vif intérêt, avec des débats partagés, et dans la prospective du renouvellement de la CTG et de nouvelles actions à inscrire dans le futur plan d'actions.

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs, techniciens, élus motivés, investis = vecteur de la transmission - Accompagnement des partenaires et des professionnels - Nombreux partenaires - Tissu associatif riche - Être dans les premiers à avoir contractualisé la CTG - Aides financières - Taille du territoire (petit) = structures qui se connaissent, concertation 	<ul style="list-style-type: none"> - Disparité du territoire : profil géographique difficile, différences sur les tailles des communes, éloignement du centre Bourg, besoins différents - Mobilité - Les locaux - Manque de moyens humains - Manque d'implication ou de prise de conscience de certains élus, absence de certaines communes - La volonté politique est-elle suffisante ?
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Initiative de la CAF qui nous a permis d'aller plus loin, de conforter l'existant et de porter d'autres actions - Capacité financière confortable - Les réussites 21-24 sont des tremplins à conforter et dupliquer - S'appuyer sur les études réalisées ABS/Culture 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés à comprendre la définition ou le terme CTG, ce qu'elle contient - Financement choix politique local - Financement choix politique national - Désertification de nos habitants si pas de concrétisation (diagnostic) - Recrutement du personnel (qualification, logement) - Les changements au niveau des élus

➤ SEMINAIRE ELUS/ACTEURS

Ce séminaire a permis de présenter les deux bilans cités ci-dessus.

En complément des éléments ont été ajoutés lors du débat mouvant proposé :

- Les partenaires de la CTG sont bien identifiés
- Il persiste des difficultés à mobiliser de nouveaux partenaires, de nouvelles personnes

- Le rythme des comités techniques à 2 voire 3 /thématique est à conserver car en faire plus paraît compliqué
- L'insertion de la thématique Accès aux droits et inclusion numérique fait l'unanimité
- Une satisfaction générale sur les actions de cette première CTG

LES ORIENTATIONS

Au regard du présent diagnostic et des échanges lors des différents groupes de travail durant l'évaluation de la CTG 2021-2024, la communauté de communes de l'Oisans souhaite intégrer la thématique Accès aux droits et inclusion numérique aux autres thématiques initialement intégrées dans la CTG.

La nouvelle CTG sera signée pour une durée de 5 ans du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029.



ANNEXE 2 LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISANS	
EAJE Crèche les Bambins de l'Oisans	50, rue E. Graziotti 38520 Le Bourg d'Oisans
Relais Petite Enfance de l'Oisans 0.8 ETP	50, rue E. Graziotti 38520 Le Bourg d'Oisans
Chargées de coopération de la CTG 1,3 ETP	1 bis, rue Humbert 38520 Le Bourg d'Oisans
France Services Oisans et ses 21 partenaires + permanences itinérantes	39, av. Aristide Briand 38520 Le Bourg d'Oisans
Médiation familiale	1 bis, rue Humbert 38520 Le Bourg d'Oisans
Centre de Santé Sexuelle	44, av. J.B Gauthier 38520 Le Bourg d'Oisans
Espace entreprises - coworking	39, av. Aristide Briand 38520 Le Bourg d'Oisans
CENTRE INTERCOMMUNAL d'ACTION SOCIALE	
Service Jeunesse PS Jeunes	3, rue Assieh Guéraud 38520 Le Bourg d'Oisans
Dispositif de réussite éducation	2, château Gagnière 38520 Le Bourg d'Oisans
COMMUNE ALLEMOND	
EAJE Micro-crèche Graine d'O	Route des fonderie royale 38114 Allemond
C.C.A.S	5, chemin des Faures 38114 Allemond
COMMUNE AURIS EN OISANS	
EAJE Club enfants les Marmottes – Crèche	38142 Auris en Oisans
ACM Club enfants les Marmottes – Centre de loisirs	38142 Auris en Oisans
COMMUNE DU BOURG d'OISANS	
ACM Centre de loisirs des Cristalliers	Montée de la condamine 38520 Le Bourg d'Oisans
C.C.A.S	1, rue Humbert 38520 Le Bourg d'Oisans
COMMUNE LES DEUX ALPES	
EAJE Multi-accueil le Bonhomme de neige	21, rue des Sagnes 38860 Les Deux Alpes
ACM Centre de loisirs le Bonhomme de neige	30 av, de la Muzelle 38860 Les Deux Alpes
Maison des habitants et espace saisonnier	Place de Venosc 38860 Les Deux Alpes
C.C.A.S	48 av, de la Muzelle 38860 Les Deux Alpes
COMMUNE d'HUEZ	
EAJE Multi-accueil les Intrépides	167, rue des cimes 387520 Huez
ACM Accueil de loisirs des Cimes	85, rue des cimes 387520 Huez
C.C.A.S	226, route de la poste 38750 Huez
COMMUNE DE LIVET ET GAVET	
C.C.A.S	Route des Alpes 38220 Livet et Gavet
COMMUNE d'OZ EN OISANS	
EAJE Petite crèche « la Petite d'Oz »	Bâtiment les Airelles 38114 Oz en Oisans
C.C.A.S	34, route d'Oz 38114 Oz en Oisans
COMMUNE DE VAUJANY	
EAJE Multi-accueil du Pôle enfance	98 route des combes 38114 Vaujany
ACM Club enfants du Pôle enfance	98 route des combes 38114 Vaujany
SIEPAF Syndicat intercommunal d'étude et de programmation pour l'aménagement de de la vallée du Ferrand.	
ACM Accueil de loisirs de la vallée du Ferrand	50, rue de l'Emparis 38142 Mizoën
DEPARTEMENT DE L'ISERE	
Services solidarité	200, av. de la Gare 38520 Le Bourg d'Oisans
Protection Maternelle et Infantile	200, av. de la Gare 38520 Le Bourg d'Oisans
Protection de l'enfance	200, av. de la Gare 38520 Le Bourg d'Oisans

En complément de ces structures ou services, le territoire est doté de dispositifs, services ou associations qui permettront la mise en œuvre des actions de la CTG

CULTURE	1 Contrat Territorial d'Education aux Arts et à la Culture (CTEAC)
	1 contrat lecture publique
	1 école de musique intercommunale et 2 écoles de musique communale
	12 médiathèques ou bibliothèques membre du Réseau des médiathèques de l'Oisans
	1 Dispositif microfolie
	11 Musées
ASSOCIATIONS CULTURELLES, CARITATIVES, ET SPORTIVES	
SOLIDARITE, SANTE	4 Maisons de santé et 1 dispensaire
	1 Centre Médico Psychologique (antenne du CHAI)
	1 EHPAD, 1 résidence autonomie et des dispositifs de logement dédiés aux séniors
	Des professionnels médicaux et paramédicaux

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le



ID : 038-213802895-20250205-D009_05_02_2025-DE

ANNEXE 3 : PLAN d' ACTIONS 2025-2029

Petite enfance, Enfance et Parentalité (PEEP)

Thèmes et axes de travail	Fiches action à construire pour répondre à ces objectifs
AXE 1 ADAPTER et DIVERSIFIER L'OFFRE EN FONCTION DES BESOINS DES FAMILLES	<p>1.1 Rendre accessible l'information sur les différents modes d'accueil du territoire</p> <p>1.2 Aider les familles à mieux concilier vie pro et vie perso</p> <p>1.3 Accompagner les collectivités dans les démarches de création ou restructuration des EAJE et ACM</p>
AXE 2 GARANTIR UNE BONNE QUALITE D'ACCUEIL DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DES ENFANTS + ACCUEIL INDIVIDUEL	<p>2.1 Proposer des formations en interne au territoire</p> <p>2.2 Accorder aux familles une place particulière dans les structures</p> <p>2.3 Promouvoir les métiers</p> <p>2.4 Mettre en place davantage de travail partagé entre les structures</p>
AXE 3 SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LA FONCTION PARENTALE	<p>3.1 Poursuivre et construire des actions de soutien à la fonction parentale adaptées aux LA rythmes de vie des habitants</p> <p>3.2 Dédier des lieux qui répondent aux besoins des familles</p>

Jeunesse

La partie jeunesse présente un plan plus avancé puisque la communauté de communes de l'Oisans a signé le 26 septembre 2024 la Convention Partenariale Jeunesse 2024-2029. Cette convention est proposée par le Département de l'Isère, elle rassemble de nombreux partenaires, acteurs de la jeunesse sur les territoires.

Thèmes et axe de travail	Fiches action	Intitulé de l'action	Description	Pilote	Contributeurs	Bénéficiaires
AXE 1 Favoriser la mise en réseau et le partenariat entre les acteurs	1.1 Poursuivre et renforcer le diagnostic partagé sur le territoire de l'Oisans	Comité technique Jeunesse	Poursuivre régulièrement les comités techniques jeunesse rassemblant les principaux acteurs afin d'échanger sur les projets, les besoins et les avancées Communiquer Evaluer régulièrement	Dép38, CCO	Tous les acteurs	Jeunes 11-25 ans
		Observatoire de la jeunesse	Etablir et diffuser un nouveau questionnaire à destination des jeunes du territoire en pratiquant l'aller vers afin de toucher largement les lycéens et d'évaluer les besoins de la tranche 11-25 ans.	CIAS Jeunesse	Dép38, CCO, ML, DRE, Collège, FS, Transisère, Lycée, associations ...	Jeunes 11-25 ans
		Cellule de veille Vizille	Intégrer la cellule de veille de Vizille afin de permettre un regard croisé sur la jeunesse et d'identifier les besoins spécifiques de certains jeunes.	Dép38	CCO/CIAS	Jeunes 15-25 ans
	1.2 Mutualiser les politiques publiques	Réseau partenarial jeunesse Oisans	Conforter les partenariats existants et élargir le travail en partenariat établi autour de la jeunesse en associant les associations du territoire.	Dép38, CCO	Tous les partenaires institutionnels + associatifs	Jeunes 11-25 ans
Structuration du service jeunesse		Poursuivre le développement du service jeunesse.	CIAS	Dép38, CAF, SDJES	Jeunes 11-25 ans	

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID : 038-213802895-20250205-D009_05_02_2025-DE





<p>AXE 2 Contribuer au mieux-être des jeunes et de leurs parents</p>	<p>par un financement croisé en faveur des projets</p>	<p>Appel à projets et soutien logistique et financier</p>	<p>Faire connaître et rendre accessibles les différents types de financements conjoints de projets.</p>	<p>Dép38, CCO</p>	<p>CAF, MSA, région, associations...</p>	<p>Jeunes 11-25 ans</p>
<p>1.3 Intégrer les associations sportive, culturelles (ou services) ... dans le projet global autour de la jeunesse et dans les projets spécifiques</p>	<p>Implication des acteurs culturels et sportifs</p>	<p>Intégrer les associations sportives et culturelles afin d'élargir les accompagnements proposés aux jeunes.</p>	<p>Encourager le mixage des populations via l'organisation de séjours délocalisés et/ou localisés en Oisans.</p>	<p>CCO</p>	<p>Tous les partenaires institutionnels + associations culturelles et/ou sportives</p>	<p>Jeunes 11-25 ans</p>
<p>2.1 Accompagner les jeunes dans leur prise d'autonomie et l'accès au droit</p>	<p>Partages culturels ou sportifs avec des jeunes d'autres territoires</p>	<p>Organiser des séjours sportifs et/ou culturels afin de mixer les populations hors territoire ou hors Département.</p>	<p>Autres territoires, acteurs variés en fonction de thème l'échange avec l'autre territoire</p>	<p>CIAS Jeunesse</p>	<p>EN</p>	<p>Jeunes 11-25 ans</p>
<p>aller vers... les jeunes</p>	<p>aller vers... les partenaires</p>	<p>aller à la rencontre des jeunes notamment sur des temps formels ou informels.</p>	<p>Les acteurs et les jeunes du territoire</p>	<p>CIAS Jeunesse</p>	<p>Les acteurs et les jeunes du territoire</p>	<p>Jeunes 11-25 ans</p>
<p>Création d'un livret jeunes majeurs</p>	<p>Créer et diffuser sur le territoire un livret à destination des jeunes majeurs avec pour ambition de co-construire le support avec les jeunes du territoire.</p>	<p>Rencontre des différents partenaires afin de créer du maillage partenarial.</p>	<p>Partenaires du territoire</p>	<p>CIAS Jeunesse</p>	<p>Partenaires du territoire</p>	<p>Jeunes 11-25 ans</p>
<p>Création du point info jeunes Oisans</p>	<p>Labellisation point Info Jeunes 38, création de temps dédiés à l'info individuelle ou collective, orientation vers des services spécifiques</p>	<p>Labellisation point Info Jeunes 38, création de temps dédiés à l'info individuelle ou collective, orientation vers des services spécifiques</p>	<p>Département</p>	<p>Département</p>	<p>Département, CIAS, ML, FS</p>	<p>Jeunes 18-25 ans</p>



2.2 Promouvoir les actions de soutien à la parentalité	Pérenniser les actions existantes et développer de nouvelles actions en lien avec la thématique parentalité	Soutenir l'existant : ateliers parentalité, quinzaine de la parentalité, grandir en Oisans, ateliers de discipline positive, médiation familiale	Dép38, CCO	CAF, CCO, acteurs territoire	Dép., et du parents	Jeunes 11-25 ans et leurs parents
	Affirmer la place centrale du local jeunesse	Présentation du service jeunesse dans les classes de CM2, lors de la réunion de rentrée des 6è, au lycée de Vizille...	CIAS Jeunesse	CAF, CCO, jeunes 38	Dép., info	Jeunes 11-25 ans
2.3 Construire les conditions favorables à la promotion du bien-être et du vivre ensemble	Point écoute au collège	Pérenniser la présence du DRE et du CSS	DRE	EN, CSS		Jeunes 11-15 ans
	Accompagnement de projets à l'initiative des jeunes	Accompagner les projets des jeunes et les orienter vers les dispositifs existants	CIAS Jeunesse	CAF, MSA, ...	Dép.,	Jeunes 11-25 ans
2.4 Poursuivre le travail de prévention inter institutionnel autour de la jeunesse	Prévention multithématique	Mise en place d'actions de prévention telles que les conduites à risque, la santé, les addictions, la conduite, alimentation, sport/santé ...	CIAS Jeunesse	Partenaires multiples		Jeunes 11-25 ans
	Permanence Maison des ados	Instaurer une permanence de la maison des ados sur le territoire	Maison des ados	CIAS Jeunesse, Dép38		Jeunes 11-21 ans
	Actions de prévention à destination des jeunes par la CSS	Intervention du CSS auprès de groupes mixtes et non mixtes : vivre ensemble, sexualité, addictions, questions de genre...	EN Collège et CIAS	Infirmière collège	du collège	Jeunes 11-15 ans
	Création du point Info Jeunes	Orientation vers les institutions compétentes	CIAS Jeunesse	Info jeunes, institutions compétentes		Jeunes 11-29 ans
	Promeneurs du net	Pérenniser et développer ce dispositif afin de permettre des actions de prévention auprès des jeunes / Veille professionnelle / Formation	CIAS Jeunesse	Info jeunes et les jeunes		Jeunes 11-25 ans

	Jeunes invisibles	Repérage des jeunes invisibles par de l'aller vers	ML	CIAS Jeunesse	Jeunes 11-25 ans
	Journées de dépistages	Maintenir les journées de dépistages : 2 journées en station	CSS	CEGIDD	Jeunes +16 ans
	Promeneurs du net	Pérenniser et développer ce dispositif. Mettre en place une concertation avec les jeunes afin de connaître leurs besoins réels en matière de communication et d'accès à l'information Développer l'esprit critique et lutter contre les fausses informations	CIAS Jeunesse	Réseaux PDN, info jeunes et les jeunes	Jeunes 11-25 ans
	" Dans la peau d'un ado"	Développer des actions type théâtre forum, podcast afin de permettre des témoignages d'adultes (parents /professionnels) et d'ados sur l'adolescence et trouver d'autres outils de communication entre les jeunes et leurs parents.	CIAS Jeunesse	Jeunes, parents, et professionnels	Jeunes 11-25 ans et leurs parents
	Création d'un livret jeunes majeurs	Créer et diffuser sur le territoire un livret à destination des jeunes majeurs avec pour ambition de co-construire le support avec les jeunes du territoire.	Département	Département, CIAS, ML, FS	Jeunes 18-25 ans
	Jeunes Oisans Connectés	Créer un logo ou une charte graphique commune pour permettre aux jeunes d'identifier et de renforcer la visibilité des actions menées dans le cadre du PATJ créer un portail numérique regroupant toutes les informations utiles pour les jeunes (offres d'emploi, d'activités, de loisirs etc.)	CCO	Porteurs de projets	Jeunes 18-25 ans
	Festival des jeunes talents	Valoriser les talents des jeunes de l'Oisans : civisme, culture, métier, arts, sports...	CCO	Jeunes	Jeunes 11-25 ans
	Soutien à la scolarité	Par le DRE, prévenir le décrochage scolaire. Remobiliser les décrocheurs par des actions Motiv'action. Point écoute jeunes.	DRE	EN	Jeunes 11-15 ans
	Inclusion des jeunes en situation de	Former les professionnels autour des jeunes à besoins particuliers ou en situation de handicap.	CCO	Communes, PRHEJI, et familles	Pros, jeunes, et familles

AXE 3
Soutenir l'autonomie et le parcours de vie des jeunes

3.1 Soutenir les actions d'accompagnement à la scolarité



	handicap et besoins particuliers	Promotion des métiers autour du handicap, notamment les accompagnants des élèves en situation de handicap.		CNFPT, EN, France Travail, CAP emploi, ML, DRE	
3.2 Identifier les situations invisibles par le partage d'informations entre les différentes institutions concernées	Permanence Mission locale à France Services	Accompagner les jeunes dans leur projet de formation pour les + de 16 ans (Orientation et accompagnement personnalisé) Développer les compétences clés atelier recherche emploi, CV, lettre de motivation, prépa aux entretiens	FS	ML	Jeunes +16 ans
	Intervention Mission Locale invisibles	Repérage des jeunes invisibles sur notre territoire.	ML	CIAS, ML, Dép38	Jeunes +16 ans
	Réflexe jeunes	Intégrer le réflexe jeunes dans les projets territoriaux pour leur permettre de s'exprimer sur des sujets structurants.	CCO	Jeunes, élus	Jeunes +16 ans
3.3 Favoriser les projets initiés par des jeunes notamment dans leur engagement citoyen...	Jeunes et acteurs	Intégrer les jeunes aux projets portés par les collectivités en les rendant acteurs.	CIAS Jeunesse	Jeunes	Jeunes 11-25 ans
	Collectif jeunes	Réfléchir à l'opportunité de mettre en place un collectif jeune afin de répondre aux besoins de réflexes jeunes et jeunes acteurs	CIAS Jeunesse	Jeunes	Jeunes 11-25 ans
3.4 Soutenir les actions d'accompagnement des enfants à besoins particuliers ou en situation de handicap	Guide enfants et jeunes avec un "p'tit truc en plus"	Construction d'un guide à destination des parents : parcours de l'enfant ou du jeune, ressources locales ou partenaires...	Dép38, CCO	PRHEJI, parents, jeunes, CMP,	Jeunes 11-25 ans
	Action inclusion sensibilisation	Sensibiliser les jeunes à l'inclusion, la différence par des formations, mises en situation...	Jeunes CIAS Jeunesse	Jeunes	Jeunes 11-25 ans
	Dispositif CLAS	Mobiliser des moyens humains afin de mettre en place ce dispositif.	CIAS DRE	Bénévoles	Jeunes 11-15 ans
3.5 Soutenir l'offre d'emploi des jeunes sur le territoire et	Tremplin emploi jeunes	Sensibiliser les communes afin de faciliter l'accès aux jeunes pour les stages, alternances, apprentissages. Intégration des clauses sociales dans les marchés publics.	CCO	Élus, communes	Jeunes +14 ans



leur insertion professionnelle	Forum des métiers	Participation du Dép38 et de la CCO au forum des métiers du Printemps et voir s'il est possible d'élargir leur présence à d'autres instances.	Collège	Toutes les collectivités	Jeunes +13 ans
	Formations localisées en Oisans	Faciliter la mise en place localement de formations : passe ton PSCI en Oisans, passe ton BAFA en Oisans... Université connectée...	Dép38, CCO	Organismes de formation, ML, France Travail, ...	Jeunes +16 ans
3.6 Faciliter l'accès aux arts, à la culture, aux savoirs et transmissions intergénérationnelles	Promouvoir les aides possibles	Promouvoir les aides accessibles aux jeunes : BSR, permis de conduire... afin qu'ils gagnent en autonomie ce qui facilite l'insertion professionnelle.	ML	Point info jeunes, dép38, CAF	Jeunes +16 ans
	Actions culturelles au collège	Soutenir les actions Isère collégien	EN collège	Dép38	Jeunes 11-15 ans
	Actions intergénérationnelles "Roulez Jeunesse"	Projet d'actions intergénérationnelles entre le collège/ le local jeunesse/ l'EHPAD / Les charmilles/ Les clubs associatifs du troisième âge.	Dép38,	EHPAD, CCO, collège, CIAS, CCAS,	Jeunes et seniors
	Accès à la culture via la CTEAC	Intégrer la jeunesse aux projets de la CTEAC pour une intégration transversale de la culture.	Coordo CTEAC, Dép38	Jeunes, CIAS jeunesse	Jeunes 11-25 ans

Handicap des enfants

Thèmes et axes de travail	Fiches action à construire pour répondre à ces objectifs
AXE 1 INFORMER ET FORMER LES ACTEURS DU TERRITOIRE	1.1 Construire un maillage territorial en lien avec le PRHEJI
	1.2 Apporter des outils aux professionnels
	1.3 Informer, former les acteurs et sensibiliser le grand public
	1.4 Renforcer le travail partenarial entre les accueils collectifs ou individuels et l'école et périscolaire
AXE 2 OFFRIR AUX ENFANTS DES ESPACES DE VIE ADAPTES	2.1 Construire des parcours inclusifs pour les enfants à besoins particuliers ou en situation de handicap
	2.2 Accompagner les familles dans la constitution des parcours de soins
	2.3 Limiter au maximum la rupture ou le refus d'accompagnement
	2.4 Faciliter les liens entre les acteurs

Vie sociale et citoyenneté

Thèmes et axes de travail	Fiches action à construire pour répondre à ces objectifs
AXE 1 FAVORISER LE BIEN VIVRE EN OISANS	<ul style="list-style-type: none">1.1 Lutter contre l'isolement1.2 Soutenir les fonctions parentales1.3 Permettre à tous les habitants (enfants, jeunes, actifs, retraités, ...) de s'impliquer dans la vie sociale quel que soit leur lieu d'habitation1.4 Encourager les transmissions de savoirs entre les habitants (intergénérationnel, entre pairs, ...)
AXE 2 FAVORISER LE MAILLAGE PARTENARIAL	<ul style="list-style-type: none">2.1 Rendre lisible l'action publique et les actions associatives2.2 Diagnostiquer et évaluer l'action sociale
AXE 3 ACCOMPAGNER LES PERSONNES FRAGILES	<ul style="list-style-type: none">3.1 Repérer les invisibles3.2 Accompagner globalement et en transversalité les personnes fragiles (précarité énergétique, logement, santé mentale, mobilité, accès aux droits, ...)

Accès aux droits et inclusion numérique

Thèmes et axes de travail	Fiches action à construire pour répondre à ces objectifs
<p>AXE 1 FORMER ET SENSIBILISER LES USAGERS ET LES ACTEURS DE TERRAIN</p>	<p>1.1 Lutter contre le non recours</p> <p>1.2 Développer des programmes de formation adaptés en direction des différents publics afin de leur permettre d'acquérir les compétences numériques de base nécessaires pour effectuer leurs démarches administratives en ligne</p> <p>1.3 Sensibiliser les acteurs en lien direct avec le public à accompagner les personnes dans leurs démarches en ligne et à lever les freins liés à l'utilisation des outils numériques</p> <p>1.4 Communiquer de manière claire et simple en utilisant des moyens de communication innovants et accessibles pour tout public</p>
<p>AXE 2 AMELIORER L'ACCESSIBILITE DES SERVICES NUMERIQUES</p>	<p>2.1 Faciliter l'accès de tout public aux droits via les plateformes numériques</p> <p>2.2 Accompagner et aller vers les personnes éloignées</p> <p>2.3 Rendre accessible des activités de loisirs aux personnes éloignées du monde numérique (réalité virtuelle : microfolie)</p>
<p>AXE 3 MAILLER LE TERRITOIRE</p>	<p>3.1 Multiplier les points d'accès numériques en créant des espaces numériques pour permettre aux personnes de se connecter et d'être accompagnées</p> <p>3.2 Développer les partenariats</p> <p>3.3 Promouvoir le numérique solidaire en encourageant les initiatives de partage de compétences numériques (intergénérationnel)</p>

ANNEXE 4 – MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

Les instances de la CTG

Type d'instance	Rythme des réunions	Composition
Comité de pilotage CTG	1 x/an	Signataires de la CTG, VP en charge des thématiques, DGS Oisans, Dir. Pôle SP CCO, Coordo CAF Oisans, Dir. Oisans Dép38, Chef Service Dép38, Chargée cop CTG
Commission services à la population	3 à 4 x/an	Elus communautaires et communaux
Conseil d'administration CIAS	3 x/an	Membres du CA CIAS
Conférence Territoriale des Solidarités	2x/an	Elus Départementaux et élus du territoire + Partenaires institutionnels + Techniciens
Comité technique de gouvernance	2x/an	VP CCO, DGS CCO, Dir. Pôle SP CCO, Coordo CAF Oisans, Dir. Oisans Dép38, Chef Service Dép38, Chargée cop CTG
Comités techniques thématique	2 X/an /thématique	VP référente, élus (à minima 1 par bassin de vie), techniciens de la thématique
Réunion de travail	Dès que cela est nécessaire	Techniciens et élus si besoin

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID : 038-213802895-20250205-D009_05_02_2025-DE



Elus référents

Définissent la stratégie
Président et Vice-Présidentes

Guy VERNEY
Christiane CROIBIER-MUSCAT
Murielle VIARD-GAUDIN
Agnès FIAT

Appointés des présidents,
proposés référents

Techniciens référents

Florent MALTERRE - DGS CCO
Françoise RIVOIRA - Dir. Pôle SP

Musavene Aurélie CHASLES-FAYOLLE - Chargée Cop CTG



Consultants Techniques

Techniciens CCO, CIAS, CAF, Dép38, MSA
Services supports CCO
Bureaux d'études

LES PARTENAIRES

Les élus du territoire

Maires
Délégués communautaires
Elus des communes

Partenaires extérieurs à la CCO

Techniciens CAF, Dép38, MSA
Techniciens des communes de l'Oisans
Education Nationale (écoles, collège, RAISED)

CMP

Relais du Père Gaspard

ADMR

PRHEJI

Info Jeunes 38

....

Usagers et acteurs

Habitants
Associations



GRUPE INSTITUTIONNEL : orientation, validation mise en œuvre

Organe opérationnel

Comités thématiques

Elus
Techniciens référents
Partenaires et consultants
Travail opérationnel sur la thématique
Elaboration des objectifs et actions

Organe de débat

Commission Services à la population CA du CIAS Bureau communautaire

Présentation du travail effectué,
des objectifs et actions
proposés par les groupes de travail
Débat et oriente la CTG

Organe décisionnel

Conseil communautaire

Etudie les délibérations
Valide ou refuse les éléments proposés

LE COMITE DE PILOTAGE

Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention

- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités techniques par thématiques existantes.
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné.
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

LES COMITES TECHNIQUES par thématique, composés de techniciens, d'élus volontaires et personnes ressources, se réuniront durant toute la durée de la convention autant que de besoins (voir annexe 4.1 à 4.5 – constitution des comités techniques).

Chaque comité technique :

- Sera composé de techniciens issus des services de la CCO et des partenariats ciblés, d'un vice-président(e) ou élu de la Communauté de communes de l'Oisans, d'élus communaux souhaitant s'investir dans la thématique traitée.
- Travaillera à l'élaboration des fiches actions et veillera à leurs mises en œuvre opérationnelles
- Proposera des ajustements au Comité de pilotage.

ANNEXE 4.1 – CONSTITUTION DU COMITE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage qui se réunira une fois par an est constitué de :

ELUS	
Président CCOisans	Guy VERNEY
Vice-Présidente CCOisans	Ghislaine CROIBIER-MUSCAT
Vice-Présidente CCOisans	Agnès FIAT
Vice-Présidente CCOisans	Murielle VIARD-GAUDIN
TECHNICIENS	
DGS CCOisans	Florent MALTERRE
Dir. Pôle Services à la population CCOisans	Françoise RIVOIRA
Directrice CAF de l'Isère	Anne-Laure MALFATTO
Coordonnatrice de Territoire CAF de l'Isère	Catherine VIAL
Directeur Territoire Oisans Dép38	Yves TIXIER
Chef de service Solidarités Territoire Oisans Dép38	Angélique SPATARO
Directeur général MSA Alpes du Nord	Fabien CHAMPARNAUD
Chargée de coopération de la CTG CCOisans	Aurélié CHASLES-FAYOLLE

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID : 038-213802895-20250205-D009_05_02_2025-DE



ANNEXE 4.2 – CONSTITUTION DES COMITES TECHNIQUES

PETITE-ENFANCE – ENFANCE – PARENTALITE

- Bassin de vie 1 Allemond, Vaujany, Oz et Villard Reculas (1 559 habitants)
- Bassin de vie 2 Ormon, Oulles, Villard Notre Dame, Villard Reymond (236 habitants)
- Bassin de vie 3 Huez et La Garde (1 399 habitants)
- Bassin de vie 4 Mizoën, Besse, le Freney d'Oisans, Clavans en Haut Oisans, Auris (862 habitants)
- Bassin de vie 5 Livet et Gavet (1 269 habitants)
- Bassin de vie 6 Les Deux Alpes et St Christophe en Oisans (2 048 habitants)
- Bassin de vie 7 Le Bourg d'Oisans (3 285 habitants)

ELUS	
PILOTE	Agnès FIAT
Bassin de vie 1	
Bassin de vie 2	Béatrice FIAT
Bassin de vie 3	
Bassin de vie 4	
Bassin de vie 5	Caroline KEBAILI
Bassin de vie 6	
Bassin de vie 7	
TECHNICIENS	
PILOTE	Aurélie CHASLES-FAYOLLE
CCO – Dir. Pôle Services à la population	Françoise RIVOIRA
CAF – Coordonnatrice territoire	Catherine VIAL
Dép38 – Dir. Territoire	Yves TIXIER
Dép38 – Cheffe de service	Angélique SPATARO
Dép38 – Adjointe Cheffe de service	Lolita GARNIER
Dép38 – Puéricultrice	Caroline ARNOULD-LAFFAY
CCO – Relais Petite Enfance	Céline MAUREL
CCO – EAJE	Valérie MAES
CCO – EAJE	Pauline NEAU
CCO – Centre de Santé Sexuelle	Marine LACHKAR
CIAS – Jeunesse	Matt VILLETON-PACHOT
	Emmanuel JULLIEN
	CIAS – Dispositif de réussite éducative
	CIAS – Dispositif de réussite éducative
	Bourg d'Oisans – Responsable service Enfance
	2Alpes - Dir. Pôle Services à la population
	PRHEJI
	Natacha XAVIER
	Seydou MBAYE
	Pauline ROBERT



ANNEXE 4.3 – CONSTITUTION DES COMITES TECHNIQUES

JEUNESSE

- Bassin de vie 1 Allemond, Vaujany, Oz et Villard Reculas (1 559 habitants)
 Bassin de vie 2 Ornon, Oulles, Villard Notre Dame, Villard Reymond (236 habitants)
 Bassin de vie 3 Huez et La Garde (1 399 habitants)
 Bassin de vie 4 Mizoën, Besse, le Freney d'Oisans, Clavans en Haut Oisans, Auris (862 habitants)
 Bassin de vie 5 Livet et Gavet (1 269 habitants)
 Bassin de vie 6 Les Deux Alpes et St Christophe en Oisans (2 048 habitants)
 Bassin de vie 7 Le Bourg d'Oisans (3 285 habitants)

ELUS			
PILOTE		Agnès FIAT	
Bassin de vie 1		Murielle VIARD-GAUDIN	
Bassin de vie 2		Nicole FAURE	
Bassin de vie 3			
Bassin de vie 4			
Bassin de vie 5			
Bassin de vie 6		Ghislaine CROIBIER-MUSCAT	
Bassin de vie 7		Bruno AYZOZ	
TECHNICIENS			
PILOTE CCO		Françoise RIVOIRA	CIAS – Dispositif de réussite éducative
PILOTE CCO		Aurélië CHASLES-FA YOLLE	CIAS – Dispositif de réussite éducative
PILOTE Dép38		Lolita GARNIER	SDJES – Référent de territoire
CAF – Coordonnatrice territoire		Catherine VIAL	MISSION LOCALE
Dép38 – Dir. Territoire		Yves TIXIER	EN Collège des 6 Vallées – Principale
Dép38 – Cheffe de service		Angélique SPATARO	2Alpes - Dir. Pôle Services à la population
MSA – Directeur		Marc MADURAUD	2Alpes – Responsable Enfance jeunesse
CIAS – Jeunesse		Matt VILLETTON-PACHOT	PRHEJI
CIAS – Jeunesse		Nouveaux animateurs	CCO – Centre de Santé Sexuelle
Point Info Jeunes		David PLANCHENAULT	
			Emmanuel JULLIEN
			Antoine JULIEN
			Aurélia VERPILLOT
			Françoise LANDI
			Seydou MBA YE
			Sacha KOCH
			Pauline ROBERT
			Marine LACHKAR



ANNEXE 4.4 – CONSTITUTION DES COMITES TECHNIQUES

HANDICAP DES ENFANTS

- Bassin de vie 1 Allemond, Vaujany, Oz et Villard Reculas (1 559 habitants)
 Bassin de vie 2 Ornon, Oulles, Villard Notre Dame, Villard Reymond (236 habitants)
 Bassin de vie 3 Huez et La Garde (1 399 habitants)
 Bassin de vie 4 Mizoën, Besse, le Freney d'Oisans, Clavans en Haut Oisans Auris (862 habitants)
 Bassin de vie 5 Livet et Gavet (1 269 habitants)
 Bassin de vie 6 Les Deux Alpes et St Christophe en Oisans (2 048 habitants)
 Bassin de vie 7 Le Bourg d'Oisans (3 285 habitants)

ELUS					
PILOTE		Ghislaine CROIBIER-MUSCAT			
Bassin de vie 1					
Bassin de vie 2					
Bassin de vie 3					
Bassin de vie 4					
Bassin de vie 5					
Bassin de vie 6					
Bassin de vie 7		Sébastien VACCARELLA			
TECHNICIENS					
PILOTE		Aurélie CHASLES-FAYOLLE		AESH responsable	Claudine BARBAZANGES
CCO – Dir. Pôle Services à la population		Françoise RIVOIRA		PSYCHOMOTRICIENNE	Fania BENALLEGUE
CAF – Coordinatrice territoire		Catherine VIAL		PRHEJI	Pauline ROBERT
Dép38 – Dir. Territoire		Yves TIXIER		Référente scolarité handicap	Claudine BARBAZANGES
Dép38 – Cheffe de service		Angélique SPATARO			
Dép38 – Adjointe Cheffe de service		Lolita GARNIER			
Dép38 – Puéricultrice		Caroline ARNOULD-LAFFAY			
CCO – Relais Petite Enfance		Céline MAUREL			
CIAS – Dispositif de réussite éducative		Emmanuel JULLIEN			
CIAS – Dispositif de réussite éducative					
EN RASED Psychologue scolaire		Geneviève PEQUIGNOT			
EN RASED Maître E		Sophie DAULTIER			
AMDR Famille		Pauline BERTRAND			
Bourg d'Oisans – Responsable service Enfance		Natacha XAVIER			



ANNEXE 4.6 – CONSTITUTION DES COMITES TECHNIQUES

ACCES AUX DROITS ET INCLUSION NUMERIQUE

- Bassin de vie 1 Allemond, Vaujany, Oz et Villard Reculas (1 559 habitants)
- Bassin de vie 2 Omon, Oulles, Villard Notre Dame, Villard Reymond (236 habitants)
- Bassin de vie 3 Huez et La Garde (1 399 habitants)
- Bassin de vie 4 Mizobn, Besse, le Freney d'Oisans, Clavans en Haut Oisans Auris (862 habitants)
- Bassin de vie 5 Livet et Gavet (1 269 habitants)
- Bassin de vie 6 Les Deux Alpes et St Christophe en Oisans (2 048 habitants)
- Bassin de vie 7 Le Bourg d'Oisans (3 285 habitants)

A CONSTRUIRE

ELUS	
PILOTE	Murielle VIARD-GAUDIN
Bassin de vie 1	
Bassin de vie 2	
Bassin de vie 3	
Bassin de vie 4	
Bassin de vie 5	
Bassin de vie 6	
Bassin de vie 7	
TECHNICIENS	
PILOTE	Aurélië CHASLES-FAYOLLE
CCO – Dir. Pôle Services à la population	Françoise RIVOIRA
CCO - Dir. Pôle Attractivité	Marine PAYEN
CCO – France Services coordinatrice	Hélène TARDIF
CCO – France Services conseiller	

NEXE 5 – EVALUATION

L'évaluation d'une convention territoriale globale est un processus complexe et multidimensionnel qui nécessite une méthodologie rigoureuse et une approche participative. Elle est essentielle pour mesurer l'impact de ces accords sur les territoires et pour améliorer les politiques de coopération.

Ainsi, les parties s'engagent à conduire une démarche d'évaluation pour renforcer la transparence de l'action publique, développer les connaissances et agir sur la décision.

L'évaluation complète doit prendre en compte plusieurs dimensions :

Les résultats obtenus : Ont-ils été atteints ? Dans quelle mesure ? Quels sont les indicateurs clés de performance qui permettent de mesurer ces résultats ?

- **L'impact sur les territoires :** Quels sont les effets positifs et négatifs sur les populations ?
- **La pertinence des objectifs :** Les objectifs fixés au départ étaient-ils réalistes et adaptés au contexte ? Ont-ils évolué au cours du temps ?
- **L'efficacité des mécanismes de coopération :** Les institutions et les outils de coopération mis en place ont-ils fonctionné correctement ?
- **La satisfaction des parties prenantes :** Les acteurs impliqués dans la convention sont-ils satisfaits des résultats ?

Plusieurs méthodes peuvent être utilisées pour évaluer une convention territoriale globale :

- **L'analyse documentaire :** étude des rapports, des études d'impact, des procès-verbaux des réunions.
- **Les enquêtes :** sondages auprès des acteurs, des populations locales, des entreprises.
- **Les entretiens :** entretiens avec les décideurs, les experts, les bénéficiaires.
- **L'analyse des données statistiques :** utilisation de données quantitatives pour mesurer les évolutions.
- **L'évaluation par les pairs :** appel à des experts extérieurs pour apporter un regard critique.

L'évaluation d'une convention territoriale globale est un enjeu majeur pour plusieurs raisons :

- **La légitimité :** elle permet de démontrer la pertinence et l'utilité de la convention auprès des décideurs politiques et des citoyens.
- **L'amélioration :** elle permet d'identifier les points forts et les points faibles de la convention afin d'apporter les améliorations nécessaires.
- **La transparence :** elle contribue à renforcer la confiance entre les partenaires et à assurer une meilleure communication sur les résultats.
- **La capitalisation :** elle permet de tirer des leçons pour de futures coopérations.

Il est convenu de mener l'évaluation

- Au fil de l'eau pour pouvoir réajuster les orientations et les modalités de travail en fonction des besoins et de l'évaluation des projets
- A la fin, via une évaluation globale pour prendre du recul et préparer la suite de la CTG 25-29

Le cadre de ces évaluations (critères, indicateurs, modalités de mise en œuvre) sera précisé par les acteurs au cours de la première année de signature de cette nouvelle convention.

Critères d'évaluation d'une CTG

Les critères d'évaluation d'une CTG peuvent varier en fonction des objectifs spécifiques de la convention. Cependant, on retrouve généralement les critères suivants :

- **Pertinence** : les actions menées dans le cadre de la CTG répondent-elles aux besoins du territoire et de ses habitants ?
- **Coherence** : les différentes actions sont-elles cohérentes entre elles et avec les autres politiques publiques en cours ?
- **Efficacité** : les actions ont-elles permis d'atteindre les objectifs fixés ?
- **Efficience** : les moyens mis en œuvre ont-ils été utilisés de manière optimale ?
- **Durabilité** : les effets positifs de la CTG sont-ils pérennes ?
- **Innovation** : la CTG a-t-elle permis de développer de nouvelles approches ou de nouveaux partenariats ?
- **Satisfaction des partenaires** : les différents acteurs impliqués dans la CTG sont-ils satisfaits de leur collaboration ?

Indicateurs d'évaluation de la CTG

Les indicateurs permettent de mesurer concrètement l'atteinte des objectifs fixés. Ils peuvent être quantitatifs (chiffres) ou qualitatifs (perceptions, opinions). Les indicateurs devront être pertinents, mesurables, accessibles et comparables.

- **Indicateurs de résultats** :
 - Nombre de bénéficiaires
 - Taux de satisfaction des usagers
 - Réduction de la pauvreté
 - Création d'emplois
 - Amélioration de l'accès aux services
 - **Indicateurs de processus** :
 - Nombre de réunions organisées
 - Montant des financements mobilisés
 - Nombre de projets mis en œuvre
 - **Indicateurs d'impact** :
 - Évolution de la cohésion sociale
 - Amélioration de la qualité de vie
 - Développement économique du territoire
 - Réduction des inégalités
- Et des indicateurs spécifiques aux différentes thématiques**

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le



ID : 038-213802895-20250205-D009_05_02_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice 11 présents : 07 votants : 10

Le 5 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2025

Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, VAN EGMOND, VILLARET

Pouvoirs : TRUJILLO à VILLARET, ALLIRAND à VAN EGMOND, AZROU à SOUBIELLE-FOURIE

Secrétaire de séance : Yves KIRCHHOFER

N° 10-05.02.2025

Objet : Régie Office du Tourisme - Tarifs hiver 2024-2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 23 octobre 2024 fixant les tarifs de la régie Office du Tourisme pour l'hiver 2024-2025.

Il propose d'ajouter les tarifs suivants :

Salsa Tout Schuss

Forfait cours journée + soirée : 30 €

Accès 1 soirée : 10 €

Accès 6 soirées : 45 €

« les petits flambeaux » le 20 février 2025

flambeau - 10€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux tarifs ci-dessus indiqués

MANDATE le Maire pour procéder à leur mise en application

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Maire,
Philippe SAGE.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice 11 présents : 07 votants : 10

Le 5 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2025

Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, VAN EGMOND, VILLARET

Pouvoirs : TRUJILLO à VILLARET, ALLIRAND à VAN EGMOND, AZROU à SOUBIELLE-FOURIE

Secrétaire de séance : Yves KIRCHHOFER

N° 11-05.02.2024

Objet : **Marché à bons de commande pour maîtrise d'œuvre VRD**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le marché à bons de commande pour missions de maîtrise d'œuvre à passer avec CM AMENAGEMENTS pour une durée d'une année portant sur la faisabilité de projet, les études, chiffrages prévisionnels, consultation des entreprises et à analyse des offres et direction des travaux dans le domaine voirie et réseaux divers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes du marché à bon de commande pour prestations de maîtrise d'œuvre dans le domaine VRD à passer avec CM AMENAGEMENTS

AUTORISE Le Maire à le signer ainsi que tout document nécessaire à son application.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Philippe SAGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice 11 présents : 07 votants : 10

Le 5 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2025

Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, SAGE, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, VAN EGMOND, VILLARET

Pouvoirs : TRUJILLO à VILLARET, ALLIRAND à VAN EGMOND, AZROU à SOUBIELLE-FOURIE

Secrétaire de séance : Yves KIRCHHOFER

N° 12-05.02.2025

Objet : **Acquisition de véhicule**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir un nouveau véhicule pour le service technique.

Il propose d'acquérir

1 ISUZU DMax au prix de 37 829.76 € TTC auprès d'ALPES DIFFUSION UTILITAIRES 38300 BOURGOIN JALLIEU.

Il indique que cette acquisition intervient avec une reprise du véhicule communale ISUZU pour 1800 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition du véhicule telle que mentionnée ci-dessus

DIT que les crédits sont prévus au BP 2025

AUTORISE le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à cette acquisition et à la reprise du véhicule.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,
Philippe SAGE

